

CRÉDOC

DYNAMIQUE DU TISSU ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

ETAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE

Sou1994-871

Bruno MARESCA

Juillet 1994

Sou1994-871

Cote
R8 0073

La dynamique du tissu associatif
dans le domaine de l'environnement -
État d'avancement de la recherche -
1er rapport d'étape / B. Maresca. Juin
1994.

evaleret
PARIS

Num
23481-1

CRÉDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

LA DYNAMIQUE DU TISSU ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE DE
L'ENVIRONNEMENT

ETAT D'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE

Bruno MARESCA

Juillet 1994

142, rue du Chevaleret

7 5 0 1 3 - P A R I S

La recherche sur la dynamique du tissu associatif dans le domaine de l'environnement comprend trois moments.

1. La constitution d'un état de la question relatif au corpus de l'explication sociologique dans le domaine de l'environnement: caractéristiques sociales du recrutement des associations, modes d'articulation au territoire et à la multiplicité des scènes sociales, fluctuation du militantisme et de la mobilisation, formes spécifiques de sociabilité, fonction de socialisation et d'éducation (notamment ce que l'on pourrait appeler le rôle de "pédagogie démocratique").

Il s'agit aussi de synthétiser les approches typologiques du mouvement associatif, en fonction de l'inscription territoriale, de la spécialisation thématique, de l'ancienneté, des processus de recrutement, de la relation au public et au politique, des formes de dénonciation et d'action.

2. La confrontation d'une série d'études de cas sur la base d'observations régionales (on envisage de privilégier deux ou trois régions pour lesquelles notre information est déjà partiellement constituée) nous permettra de développer les pistes explicatives jugées les plus prometteuses ; en particulier l'analyse des effets de la redistribution des pouvoirs, issue de l'application des lois de décentralisation, sur la constitution de nouvelles scènes de négociation, sur les stratégies de mobilisation des ressources, et de fonctionnement en réseau, sur la spécialisation des domaines d'interventions et les stratégies d'action et d'institutionnalisation.

3. La réflexion sur la mise en place d'un protocole d'enquête systématisable, permettant le suivi dans le temps des réseaux d'associations (et correspondant à l'idée d'observatoire), constituera l'aboutissement de ce programme de recherche. Sa conception s'appuiera sur l'analyse critique visée au point 1, et sera testée à l'échelle régionale dans le cadre du recueil d'informations prévu au point 2.

Les deux premières voies de ce programme de recherche ont été engagées simultanément. En ce qui concerne les études de cas, trois approches monographiques sont en cours, dans les régions Ile-de-France, Auvergne et PACA.

On y privilégie l'analyse, dans l'espace régional, des formes de relations s'établissant entre les différents groupes, et avec les institutions politico-administratives locales.

La synthèse présentant l'état de la question et la description du tissu associatif des trois régions retenues, feront l'objet d'un rapport intermédiaire en septembre prochain.

Ce rapport d'étape rassemble un certain nombre d'éléments sur l'avancement des réflexions et des investigations engagées pour ce programme de recherche.

SOMMAIRE

	Page
Premier chapitre	
L'ETAT DE LA QUESTION	5
1. L'analyse sociologique du mouvement associatif environnementaliste : un état de la question Jean-Louis FABIANI	6
2. Mouvement associatif écologique et explication sociologique : le détour par les théories de la mobilisation collective. René-Pierre CHIBRET	13
2-1. L'impasse des théories holistes des "nouveaux mouvements sociaux"	15
2-2. Les théories de la mobilisation collective	19
3. L'approche quantitative du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement Bruno MARESCA	34
3-1. La problématique de la quantification des évolutions de la vitalité associative	35
Deuxième chapitre	
TROIS ETUDES REGIONALES	39
1. Présentation du contexte régional de l'Ile-de-France Frédéric AGOSTINI	40
1-1. Présentation des principales structures associatives repérées	43
1-2. Présentation du système politico-administratif	46
2. Les étapes de l'investigation régionale Frédéric AGOSTINI	51
2-1. Objet de l'étude et présentation de l'enquête	51
2-2. Les principes méthodologiques et procédure d'enquête	55
2-3. Les biais inhérents à la procédure d'enquête	57
3. Etat d'avancement en région Auvergne René-Pierre CHIBRET	66
3-1. Définition de l'objet et démarche empirique	66
3-2. Bilan quantitatif des entretiens	67
4. Les associations dans le domaine de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Jean-Louis FABIANI	68

Premier chapitre

L'ETAT DE LA QUESTION

1 - L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ENVIRONNEMENTALISTE : UN ETAT DE LA QUESTION.

Jean-Louis FABIANI

Le projet d'un bilan raisonné des travaux existants dans le domaine des mouvements associatifs ayant pour critère de mobilisation des enjeux environnementaux (dans leur définition la plus large) se heurte évidemment à l'état de déprise qui caractérise ce champ de recherche. C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'identification rapide des travaux intéressants dans ce secteur, je proposerai de réfléchir plutôt à la manière dont on peut réinvestir ce domaine en croisant des problématiques empruntées à d'autres régions de la sociologie (je pense en particulier à tout ce qui touche à l'analyse des formes de sociabilité, des réseaux sociaux, de la représentation politique et de la délégation). Il me semble, en effet, impossible de tirer d'un simple état de la question les éléments d'un cadre d'analyse. La dimension comparative (priviliégiant le cas de l'Allemagne) doit féconder cette tentative de reconstruction d'objet, qui s'appuiera également sur les tests partiels que fourniront les études de cas envisagées.

Dans le bilan très informé que Marc MORMONT dresse des recherches en sciences sociales portant sur la question de l'environnement (MORMONT, 1993), il est remarquable que l'objet "mobilisations associatives" ne soit pas identifié comme tel : c'est à travers des remarques relatives à l'affrontement des cultures de la nature (qui se réfèrent explicitement aux travaux que j'avais menés, notamment avec CHAMBOREDON, sur le sujet), ou aux conflits d'usage portant sur des portions du territoire que la question des mobilisations est posée. MORMONT fait pertinemment remarquer que "l'ensemble de ces analyses -déjà anciennes pour certaines- ont en commun d'étudier l'articulation territoire-groupe social-Etat, question qui s'est développée surtout dans les années 70". Il insiste bien sur les limites qu'enveloppe ce type d'analyse : la première est caractérisée par le centrage de la problématique sur l'imposition par l'Etat de définitions du territoire dont les mouvements écologistes ou contre-culturels ne seraient que les avant-courriers (dans ce cas, la question de la dynamique propre du mouvement associatif passe évidemment au second plan). La seconde porte sur l'aspect hypercritique de la sociologie française dans ce domaine, puisqu'elle vise toujours à "débusquer derrière le projet

écologique un projet social ou culturel qui "utilise" la science ou les modèles naturels". MORMONT constate donc que de deux manières on tend à évacuer la question de la spécificité de la mobilisation environnementale : d'une certaine manière, la sociologie du dévoilement rate son objet dans la mesure où elle le nie. Si cette dimension hypercritique me semble caractériser assez justement la production sociologique française des années 75-85 (avec la double filiation FOUCAULT-BOURDIEU) il convient également de remarquer que les tentatives les plus convaincantes d'analyse appliquée à des enjeux environnementaux portent depuis 1985 sur la question de l'expertise dans ce domaine, des modes originaux d'articulation du savoir et du pouvoir qui caractérisent la prévision et la gestion des risques naturels (FABIANI et THEYS, 1987, THEYS et KALAORA, 1992). L'histoire de la naissance des enjeux environnementaux et celle de l'institution des normes et des seuils, qui prend en compte l'effet des particularismes nationaux, ainsi que l'analyse des conjonctures d'urgence dans lesquelles les savants se trouvent convoqués donnent lieu à la constitution de nouveaux objets sociologiques, comme celui de "forum hybride" mis en place par Michel CALLON et Arié RIP, il permet de comprendre quels types de négociations et de compromis donnent lieu à l'établissement de normes socio-techniques. On retrouve alors la question de l'action collective, mais redéfinie à partir de la problématique que François EWALD décrit comme "négociation infinie sur les valeurs". La réflexion sur l'expertise en matière de gestion est l'occasion de reposer la question de l'état de la démocratie dans un monde où se trouvent paradoxalement associées la multiplication des systèmes de maîtrise du risque et la montée des incertitudes.

L'affaiblissement de la réflexion sur les mouvements sociaux liés à des enjeux environnementaux n'est pas une nouveauté. J'avais eu l'occasion d'analyser pour le SRETIE, en 1986, le déclin de l'intérêt des sociologues français pour la question : "L'intérêt des sociologues pour les mouvements d'écologie politique semble aujourd'hui faiblir, au point quelquefois de s'effacer. Tout se passe comme si les chercheurs qui avaient cru déceler au cours des années soixante-dix dans la montée d'une conscience écologiste la naissance d'un nouveau mouvement social, avaient constaté que l'histoire leur donnait tort, et changé d'objet d'étude. Le fait que ce thème ait presque disparu de l'agenda des sociologues vient conforter la représentation désormais dominante du reflux, voire du déclin de ce type de préoccupation : la thématique de la crise du débat public sur l'environnement est alimentée par les revers électoraux répétés de l'écologie politique et par l'échec de certaines mobilisations récentes, notamment à propos de l'énergie nucléaire (FABIANI 1986). Huit ans après, peut-on de manière aussi simpliste, relier un état de la recherche à une conjoncture idéologico-politique ? Il est clair qu'une fois admises les fluctuations inhérentes aux mobilisations environnementales (liées aux intermittences de l'engagement au caractère conjoncturel ou territorialité des formes dominantes d'action collective ou aux caractéristiques sociales des agents impliqués), on ne

peut pas raisonnablement faire dépendre l'état du questionnement sociologique du niveau de développement de l'action collective (même si l'on suppose que des mobilisations intenses sont de nature à rendre l'objet "chaud" pour les sciences sociales). Il me semble qu'on peut attribuer le reflux analytique à quatre types de cause :

- la contamination de l'analyse sociologique par des représentations instantanées et éphémères du monde social (à l'inverse d'une conception "braudélienne" de la temporalité sociale, le changement permanent est privilégié comme schème d'interprétation, et l'on peut, au gré des saisons, constater la mort ou la résurrection de l'environnementalisme). Ces analyses font en outre bon marché du fait que l'environnement n'est pas encore un objet pleinement institué dans l'espace public et qu'il est de ce fait difficile de parler en termes univoques de la question du rapport des Français aux enjeux environnementaux.

- le mixte tautologico-prophétique qu'a constitué en France le discours sur les potentialités des nouveaux mouvements sociaux à constituer un acteur central de l'historicité (qui suppose l'affirmation de l'existence d'une "scène centrale des luttes" en tant que telle très peu nouvelle, tribut implicite payé à de très canoniques formes d'analyse) a débouché sur une impasse. Mais le constat d'échec très lucidement établi par Alain TOURAINE lui-même a au moins le mérite de "désenchanter" la question de la mobilisation à propos de l'environnement (et de relativiser la "nouveau" des formes d'action collective) et de la déconnecter du prophétisme ou de la philosophie sociale. Il permet aussi de poser à nouveaux frais la question de l'articulation entre les assertions théoriques et les études empiriques qui sont menées sous leur bannière.

- le caractère vague et non opératoire du recours explicatif aux valeurs "post-matérialistes" (INGLEHARL, 1977) pour rendre compte de l'émergence de nouvelles formes de sensibilité politique ou d'action collective dont on peut montrer :

- 1) qu'elles ne permettent pas de rendre compte du décalage entre la diffusion universelle de valeurs culturelles et le caractère marginal des nouveaux mouvements sociaux ;

- 2) qu'elles présentent largement le caractère d'une hypothèse ad hoc dans la mesure où à une même situation par rapport aux valeurs correspondent des réponses politiques très contrastées.

- les limites objectives des interprétations en termes de caractéristiques sociales des participants à des mouvements environnementaux. Il n'est guère besoin d'insister sur les

interrogations que fait peser sur ce modèle explicatif le caractère interclassiste d'un bon nombre de mobilisations ou de structures associatives. On pourra être plus précis sur le fait que les groupes sociaux qu'on caractérise comme acteurs principaux de ces mouvements sont définis de manière très diverse et quelquefois contradictoire. Pourtant il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : je pense qu'on peut travailler à reformuler la question de la base sociale de ce type de mouvement, particulièrement à partir des analyses de Offe (OFFE, 1983).

Il faudrait ici insérer un ensemble de remarques sur la conjoncture théorique qui a prévalu en Allemagne et aux États-Unis où le tempo et les formes de l'analyse des nouveaux mouvements sociaux ont pris des formes très différentes. Je pense que CHIBRET est mieux armé que moi pour le faire. Il faudrait aussi esquisser un cadre comparatif pour confronter les "traditions" nationales d'analyse. Deux mots simplement là-dessus : c'est autour des contradictions de l'État-providence, ou plus généralement encore, du processus de modernisation qu'on peut nouer les éléments d'une théorie explicative des nouveaux mouvements sociaux. L'État providence encourage la mobilisation dans la mesure où la sécurité matérielle qu'il procure oriente les revendications vers des objets non économiques ou non strictement économiques (KITCHSELT, 1989). En outre les services offerts aux citoyens engendrent une série d'insatisfactions qui suscitent à leur tour le développement d'une humeur consumériste (HIRSCHMAN, 1981). C'est autour des effets pervers de l'État providence que s'est articulée la problématique de la mobilisation des consommateurs de services contre les appareils: c'est cet ancrage qui permet de comprendre la dimension symbolique des luttes, les formes d'expression identitaire aussi bien que l'objet des revendications (maîtrise des biens collectifs, aspect "auto-référentiel" de l'action etc.). La redéfinition de l'espace même du politique découle de cette configuration inédite, dont on pourrait montrer cependant qu'elle se rattache à des formes plus anciennes. Sans aller plus loin, on se doit de poser la question du rapport que ces théorisations entretiennent avec des recherches empiriques portant sur des mobilisations spécifiques (celles-ci ont-elles pu éventuellement fonctionner comme test de réfutation de la théorie, la théorie est-elle vraiment à l'oeuvre dans les investigations de terrain ou est-elle seulement un élément décoratif ? Quels sont les rapports entre ces théories ou leurs dérivés empiriques et les justifications des militants ?). Comme chez TOURAINE on retrouve dans ces théories une philosophie de l'histoire qui fonctionne comme présupposé.

Revenons à la situation française : le risque qui prévaut n'est pas celui de la surabondance théorique (il me semble qu'on se méfie de toute théorisation voire de toute généralisation dans ce domaine), mais celui du caractère monographique et positiviste des recherches ou des collectes de données disponibles. Dans l'appel d'offres que nous proposerons, il sera nécessaire de susciter l'ambition théorique dans ce type de recherche : si les

chercheurs ont déserté ce champ, c'est parce qu'ils estiment qu'il n'y a aucun profit symbolique à en retirer. Les travaux disponibles dans ce domaine sont de deux types :

1) les analyses de données générales sur la vie associative (création, critères d'appartenance, sélectivité différentielle du militantisme associatif, caractéristiques et fonctions sociales de la multiappartenance). Le meilleur exemple de ces analyses reste l'enquête INSEE-INED pilotée par François HERAN (HERAN, 1988). Il faudrait voir pour compléter l'état de la question jusqu'à quel point les données disponibles sont cumulables et dans quelle mesure d'autres données disponibles ne nous sont pas connues (notamment au CNVA).

2) les monographies sur des associations constituées au travers d'analyse de conflits localisés : le meilleur exemple est ici constitué par les travaux coordonnés par Pierre LASCOUMES (LASCOUMES, 1988) l'enquête de BARTHELEMY et WEBER (1986) constitue une approche originale dans la mesure où elle s'attache particulièrement à évaluer les formes différentes de référence à des savoirs écologiques constitués dans les mobilisations territoriales (BARTHELEMY, 1986).

Il faudrait ajouter aux travaux plutôt maigres sur la question un certain nombre de problématiques non directement liées au sujet mais qui peuvent lui être utilement confrontées :

- on peut citer en premier lieu les travaux de Maurice AGULHON sur l'histoire de la sociabilité politique (*Le Cercle dans la France bourgeoise*) qui a donné lieu à une série de recherches sur les cercles et les réseaux de sociabilité politique.

- on peut essayer de trouver des éléments (mais à l'évidence ils sont rares dans des travaux de sociologie politique qu'il s'agisse d'analyse du vote, d'études consacrées au gouvernement local, de la représentation. On citera pour mémoire les travaux consacrés au vote écologiste. Le mouvement associatif ne semble pas être au centre des préoccupations.

- on peut enfin avoir recours aux problématiques diverses qui étudient de manière renouvelée les formes de sociabilité et les réseaux sociaux (GRANOVETTER, DEGENNE, BIDART, FORSÉ).

En dépit de ses limites objectives (et notamment le fait qu'il est pris dans une problématique classique des groupes de pression, le travail de LOWE et GOYDER (1983) constitue pour moi la référence la plus mobilisable, par la qualité des données empiriques, par

l'articulation avec une tradition nationale et par le refus d'ancrer la recherche dans une philosophie sociale.

BIBLIOGRAPHIE

AGULHON Maurice, Le cercle dans la France bourgeoise, Paris 1975

BARTHÉLÉMY Tiphaine et WEBER Florence, Le territoire en question: agriculteurs, écologistes et aménageurs en Bretagne, Pars ENS-SRETIE, 1986

FABIANI Jean-Louis: Politisation des enjeux naturels et analyse sociologique, Paris ENS-SRETIE, 1986.

FABIANI Jean-Louis et THEYS Jacques, La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques, Paris Pens 1987.

FORSÉ Michel, L'adhésion aux associations, INSEE, 1985.

HÉRAN François, Un monde sélectif: les associations et Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents. Economie et statistique, 1988 n° 208.

HIRSCHMAN Albert, Shifting Involvements, Princeton, Princeton UP, 1981.

INGELHART Ronald, The Silent Revolution, Princeton, Princeton Up 1977.

KITSCHOLT Herbert, The Logic of Party Formation, Ithaca, Cornell University Press, 1989.

LASCOUMES Pierre, JOLY-SIBUET, E., Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense, rapport de recherche 1988.

LOWE Philip et GOYDER Jane, Environmental Groups in Society, Londres, Allen and Unwin, 1983.

MORMONT Marc, Sciences sociales et environnement. Approches et conceptualisations, Paris Drael, 1993.

OFFE Klaus, Contradictions of the Welfare State, Cambridge MIT Press, 1983.

THEYS et KALAORA, La Terre outragée, Paris, Autrement, 1992.

**2 - MOUVEMENT ASSOCIATIF ECOLOGIQUE
ET EXPLICATION SOCIOLOGIQUE :
LE DETOUR PAR LES THEORIES DE LA MOBILISATION COLLECTIVE**

René-Pierre CHIBRET

Toute recherche qui se donne pour objectif d'analyser aujourd'hui et en France le mouvement associatif dans le domaine de la protection de l'environnement se trouve confrontée au constat désormais banal mais toujours aussi peu engageant de l'état d'abandon qui caractérise l'ensemble du champ de recherche portant sur les mouvements associatifs et les mouvements sociaux. Désinvestissement de la recherche académique, tarissement des travaux et enquêtes, rareté des données cumulables, tout concourt depuis une décennie environ à faire de ces thèmes un non lieu de la recherche, un terrain en friche ayant perdu ses entrées et ses repères. On doit se contenter, en effet, des données éparses fournies par divers travaux statistiques sur le phénomène associatif en général (1), ou par quelques études de cas traitant des associations écologiques mais isolées et limitées dans leur objet (2) ; d'autre part, les analyses sur le mouvement écologique n'ont habituellement d'intérêt que pour sa dimension politique (partis, élections, idéologies...) au détriment de sa dimension sociale de mouvement d'action collective porté par des acteurs associatifs, à peu près systématiquement occultée ou au mieux faisant l'objet d'incursions rapides et périphériques (3). Si ensuite de nombreuses problématiques de la sociologie politique, telles celles de la représentation des intérêts, du néo-corporatisme, de la "société civile" ou encore du système politico-administratif local, étaient de nature à susciter une étude de l'action des mouvements associatifs (4), ces analyses restèrent le plus souvent à un niveau très général, prospectif, ou à l'écart du domaine constitué par les mouvements sociaux récents, et n'alimentèrent qu'exceptionnellement une investigation approfondie de ces derniers,(5). Il est ainsi devenu évident qu'il n'existe plus en France aucune problématique scientifique centrée sur les mouvements sociaux, en tant que concept construit et reconnu de recherche (6).

La disparition de la réflexion sur les mouvements sociaux et, en particulier, sur le mouvement environnementaliste n'est cependant pas tant liée aux fluctuations de ces derniers, au

reflux de la vague "verte", et au fait que ce champ de recherche ne serait plus un domaine "chaud", mais doit être rapportée à la fermeture heuristique imposée par les problématiques sociologiques dominantes au début des années 1980 en France, aux effets pervers de leurs démarches et paris interprétatifs, et en fin de compte à l'absence de reconceptualisations susceptibles de sortir de cette impasse théorique. Il faut sortir en effet des frontières hexagonales pour découvrir qu'il existe ailleurs, malgré le déclin généralisé du cycle protestataire des années 1960-1970, un important courant de recherche qui continue de promouvoir, de renouveler et d'enrichir l'analyse de l'objet mouvement social tout en donnant l'impulsion à de multiples études empiriques. En son sein, certains chercheurs ont d'ailleurs ressenti le besoin de dresser des états des lieux et des bilans synthétiques, dont il ressort d'une part que la recherche s'est fortement développée dans et autour de deux foyers principaux, l'Allemagne et les États-Unis, et d'autre part que ces deux foyers ont été porteurs jusqu'à la fin des années 1980 de deux approches théoriques contrastées, avant que les développements récents de la recherche ne bousculent cette frontière (7). Ces différentes problématiques peuvent ainsi faire l'objet d'une présentation répondant, du moins pour la recherche européenne, à un ordre chronologique, avec un rappel préalable des théories européennes -surtout allemandes- sur les "nouveaux mouvements sociaux", puis une description des théories américaines dites de la "mobilisation des ressources" -encore mal connues en France (8)- dont l'influence va s'imposer en Europe, et dont la réception, généreuse mais également critique, revitalise une recherche dont le répertoire d'outils conceptuels, de questionnements et d'acquis méthodologiques apparaît du plus haut intérêt et indispensable à l'étude de tout mouvement associatif.

2-1. L'impasse des théories holistes des "nouveaux mouvements sociaux"

L'affirmation en Allemagne de la formule "nouveaux mouvements sociaux" n'avait à l'origine aucun fondement conceptuel et ne reposait que sur la commodité d'un terme générique provisoire par lequel les chercheurs allemands ont voulu désigner empiriquement de jeunes mouvements sociaux (écologiste, antinucléaire, féministe, pacifiste, alternatif, etc.) qui leur paraissaient marqués par des traits originaux en rupture avec les formes traditionnelles d'action collective et ainsi vecteurs d'un changement qualitatif, fondamental, d'action et de style politiques (9).

Cependant, cette expression est vite devenue une catégorie bien établie à l'appui des constructions théoriques élaborées par des auteurs comme J. HABERMAS, C. OFFE ou J. RASCHKE et reprises par de nombreux chercheurs (10). En résumé, et par delà les multiples variantes, cette problématique s'attache à une analyse des causes, du pourquoi de la genèse de ces mouvements sociaux, axée sur l'appréhension des préconditions macrosociales et de facteurs structureaux découlant d'un processus de changement sociétal : ces mouvements sont le reflet des "contradictions de la modernisation" et une réaction au problème fondamental constitué par l'accumulation des effets pervers de la société post-industrielle et de l'Etat-Providence interventionniste. La contestation qu'ils articulent sur différents terrains est donc la manifestation historiquement spécifique d'un unique syndrome fondamental, et se singularise sur quatre points essentiels.

En ce qui concerne d'abord leurs buts, ils luttent contre ce qu'HABERMAS appelle la "colonisation du monde de la vie", ce produit d'impératifs systémiques par lesquels contrôle étatique et développement des grandes organisations centralisées et bureaucratiques exproprient les individus de leur capacité à organiser de façon autonome leur propre sphère de reproduction sociale autonome ; loin de s'inscrire dans le cadre du "paradigme de la distribution" qui gouvernait les revendications faites à l'Etat par les anciens mouvements sociaux, leurs efforts en faveur de la réappropriation par les individus du contrôle sur leur vie traduit l'irruption d'un nouveau "paradigme du mode de vie" qui les oriente vers des demandes de biens collectifs, par opposition aux intérêts catégoriels, et surtout de biens symboliques et identitaires liés aux espaces physiques, sociaux et culturels de la vie et de l'action des individus. C'est ainsi qu'à l'opposé du type revendicatif et instrumental de l'action collective, ces mouvements deviennent en eux-mêmes leur propre but par une action expressive, "auto-référentielle" et participante qui

en fait le lieu d'une subversion des logiques du système et le vecteur d'une société civile émancipée de la régulation étatique.

Au caractère inédit de ces buts répond ensuite l'originalité, en second lieu, des formes de l'action collective développée par ces mouvements : d'un point de vue interne à leurs organisations, les principes de fonctionnement s'inspirent d'une logique systématique de différenciation rejetant le formalisme et les règles bureaucratiques au profit des relations directes dans les petites communautés et du primat de la démocratie directe, "à la base" ; vers l'extérieur, leur action se décline avant tout sur un mode démonstratif, non conventionnel et plutôt réfractaire à la négociation et au compromis. D'autre part, les valeurs défendues par ces "nouveaux mouvements sociaux" sont censées incarner une rupture qualitative : à la place d'une idéologie cohérente et dans une perspective parfois qualifiée de "post-idéologique", le ciment de ces groupes est constitué par quelques valeurs centrales telles que l'autonomie personnelle, l'auto-détermination et la participation individuelles, la démocratisation et la décentralisation, l'hédonisme... La "crise des structures" de la société moderne a enfanté une "crise des valeurs" et une remise en cause de ses codes légitimants les plus profonds : le doute dans l'idée de progrès et le rejet de rationalité dominante composent une "critique de la civilisation" et une philosophie antimoderne. En même temps, ce type d'analyse reprend souvent à son profit le modèle d'INGLEHART postulant une transition générationnelle d'une politique traditionnelle fondée sur des demandes matérialistes vers un nouveau style politique expression de valeurs post-matérialistes (auto-affirmation individuelle, qualité de vie ...). Grâce à ses affinités avec le "paradigme du mode de vie", le concept de post-matérialisme a ainsi réussi à devenir d'un usage familier à la plupart des travaux sur les "nouveaux mouvements sociaux" (11). Enfin, le dernier argument de ces théories concerne la nouveauté des acteurs impliqués dans ces luttes : leur base sociale, quoique diffuse, est recherchée prioritairement dans ces segments qui par leur position sociale sont a priori les plus affectés et les plus conscients des contraintes de la société post-industrielle, c'est-à-dire la "nouvelle classe moyenne".

Globalement, cette perspective met en évidence l'émergence d'un nouveau "paradigme politique" à travers la transformation tout à la fois du sens de l'action collective, de la définition des frontières du privé et du public, du politique et du non politique, des enjeux, discours, pratiques et arènes du conflit ; en un mot, ces mouvements, par leur innovation culturelle et incarnant même une nouvelle "culture politique", représentent un phénomène social radicalement neuf, sans précédents (12) De tels "nouveaux mouvements sociaux" deviennent alors l'archétype d'une définition romantique du mouvement social, conçu comme un "acteur collectif" engagé dans un processus de changement social et dont les deux traits majeurs sont d'une part une action collective non conventionnelle, transgressant les règles du jeu établies,

plus orientée vers la sphère sociale que politique, et d'autre part une intégration informelle passant surtout par le symbolique, l'affectif, la solidarité (le "Wir-Gefühl") (13).

Le concept de "nouveau mouvement social" devait en conséquence donner une impulsion nouvelle à la recherche allemande sur les mouvements sociaux et inspirer plus ou moins directement une littérature empirique, impressionnante par sa quantité, qui prolongeait le déjà très important corpus de travaux suscités par l'émergence du mouvement des initiatives de citoyens dans les années 1970 (14). Dans ce nouveau cadre conceptuel, se sont multipliées tout un ensemble de contributions, monographiques ou générales, proposant une investigation descriptive et historique des acteurs et des luttes constitutifs de ces mouvements (15). Certaines se sont engagées plus précisément dans l'observation systématique des organisations associatives, des structures de communication, des réseaux d'action, avec entre autres des études de cas, notamment vis-à-vis du mouvement écologique et antinucléaire (16). Ce courant de recherche a ainsi acquis une visibilité qui se déploie à travers divers ouvrages collectifs, conférences et programmes par lesquels le thème des "nouveaux mouvements sociaux" investit le champ de la recherche académique, surtout en science politique, s'élargit à une perspective internationale, et acquiert les attributs d'un courant institutionnalisé, avec ses promoteurs attirés et désormais une revue (17).

Pourtant, malgré cette profusion, le bilan est assez mitigé et l'un des principaux promoteurs de cette problématique reconnaît que ses applications sont d'une qualité très inégale (18). Ses théoriciens initiaux ayant dédaigné la recherche empirique, celle-ci a fait la part belle aux travaux qui souvent ne reprennent une telle conceptualisation que comme une référence introductive, un label en vogue, une commodité de langage, sans qu'elle devienne vraiment un guide théorique gouvernant des investigations livrées en fait à un total empirisme. Certaines critiques ont dénoncé une démarche très hétéroclite, l'usage disparate des concepts, l'absence de corrélation entre théorie et empirie et de renouvellement théorique (19).

Sans remettre en cause le cadre analytique dominant, celles-ci vont aussi discuter la prétendue nouveauté de ces mouvements sociaux, à partir d'une vérification empirique au demeurant aisée, et en ce sens des critiques plus radicales contestent les postulats abusifs de la théorie des "nouveaux mouvements sociaux" : il est rappelé que l'action non conventionnelle est loin d'être un fait nouveau, que les mouvements étudiés sont hétérogènes, bien différents entre eux, et que seules certaines fractions correspondent à l'idéal type proposé, que même celles-là recourent à des formes d'action très variées, y compris conventionnelles, et ont des liens étroits avec des acteurs traditionnels, etc. (20). Mais il faut dépasser ces objections par une critique théorique et méthodologique qui les considère comme inhérentes à un schéma

explicatif fondé sur un paradigme holiste-structurel. Ce modèle, opérant avec des concepts structuraux à un niveau macro-sociologique très vaste, conduit à inférer les "nouveaux mouvements sociaux" directement d'une évolution macro-sociétale qui fonde en elle-même leur nécessité, leur permanence et leur universalité ; une sorte de rationalité structurelle transcendante détermine alors la logique des acteurs, sans que soient spécifiées les médiations entre la macro-structure et l'action : sont ignorés l'acteur, les processus de mobilisation et les facteurs politiques (21).

Les inconvénients de cette démarche sont de taille : la coupure entre les grandes constructions théoriques au niveau du système social et l'analyse empirique sur le terrain ; une approche homogénéisante, mythifiante et normative des mouvements sociaux (22) ; la tendance à poser les traits des mouvements sociaux comme des attributs absolus. Par exemple, le critère d'action non conventionnelle est pensé comme une caractéristique intrinsèque au lieu d'être perçu dans une perspective dynamique et évolutive, en tant que produit de calculs et de stratégies, relatifs et contingents, d'adaptation aux contraintes que subit toute phase initiale de mobilisation collective. La démarche explicative est elle aussi faible, car elle se trouve analytiquement démunie et doit s'appuyer sur des concepts usés tels que le vieux modèle stimulus-réponse, l'accumulation supposée des déprivations individuelles provoquée par les tensions entre impératifs systémiques et besoins individuels, une mobilisation cognitive, ou la simple reprise du discours des acteurs (23).

Or une telle critique méthodologique ne se limite pas aux seules approches ici retenues, mais affecte de manière générale toutes celles qui reposent sur un semblable paradigme holiste, au premier rang desquelles figure bien sûr la problématique tourainienne qui fut le pendant en France des théories allemandes des "nouveaux mouvements sociaux" et représente même, par ses affirmations ontologiques, métasociales, sur "le" mouvement social prédéterminé et privilégié de la modernité post-industrielle, une illustration caricaturale des écueils épistémologiques ayant fait sombrer ce type de recherche (24). Elle touche aussi les analyses marxistes qui en Allemagne ont également fourni plusieurs contributions à l'étude des nouveaux mouvements sociaux (25).

C'est en raison essentiellement de ces lacunes méthodologiques que la problématique des "nouveaux mouvements sociaux" s'essoufflera et que ses protagonistes survivants devront renouveler profondément leurs outils en faisant le détour par les théories de la mobilisation collective. Toutefois, certaines de ses propositions et de ses interrogations s'avèreront incontournables et restent pertinentes, qu'il s'agisse de l'intérêt central qu'il faut accorder à l'étude des revendications et de l'idéologie exprimés par ces mouvements -un terrain qui sera

globalement évité par les théories américaines et sur lequel les arguments en faveur de la nouveauté des conflits actuels sont les mieux défendus (26)-, ou des concepts d'identité collective et d'intégration symbolique qui trahissent une attention aux dimensions idéales et normatives de la mobilisation, à nouveau au centre aujourd'hui des préoccupations de la recherche sur l'action collective.

2-2. Les théories de la mobilisation collective

L'analyse des mouvements sociaux contemporains a trouvé cependant sa principale source d'inspiration dans la sociologie américaine de l'action collective dominée depuis les années 1970 par ce qu'il est convenu d'appeler la théorie de la "mobilisation des ressources" (TMR). Cette expression, imposée par les travaux de McCARTHY et ZALD, ne doit pas être réduite à la désignation étroite de cette problématique spécifique, mais englobe tout un courant de recherche sans unité théorique et aux multiples variantes qui trouve sa cohérence dans leur adhésion commune à un paradigme en rupture avec les approches classiques du comportement collectif. Cette nouvelle perspective se fonde en effet sur une théorie sociologique de l'action collective -la théorie de l'acteur rationnel- et sur une démarche, celle de l'individualisme méthodologique, qui ensemble consacrent une richesse heuristique attestée par l'ampleur des travaux qui se situent dans cette veine, le renouvellement des interrogations, et l'affirmation de leur objet central, l'étude des mouvements sociaux, en un champ bien établi de la sociologie. Quoique commençant à faire l'objet de revues synthétiques récentes en France, ces problématiques doivent être présentées ici pour préciser leur pertinence théorique et leurs apports significatifs.

Leur acquis incontesté est d'avoir remises en cause les anciennes analyses qui véhiculaient des représentations éruptives et spontanéistes de l'action collective vue comme simple conséquence transparente des mécontentements individuels, eux-mêmes induits de changements macrosociologiques au niveau sociétal. Cette condamnation des explications étiologiques concerne ainsi tout autant les théories psychosociales, systémo-fonctionnalistes, ou économicistes, que les thèses européennes sur les "nouveaux mouvements sociaux", comme l'a fait remarquer une critique récente : entre les déterminants globaux, générateurs de tensions structurelles, de préconditions et de propensions à l'action de masses indifférenciées, d'une part, et les décisions individuelles d'engagement effectif dans une action collective, d'autre part, "il y a un long chemin".

L'hypothèse fondatrice de la TMR est donc tout à la fois de penser qu'il faut appréhender entre ces deux niveaux la phase intermédiaire décisive de la mobilisation collective, qui devient la question centrale, et de concevoir celle-ci comme une entreprise problématique de convergence des mécontentements individuels vers une action commune, conditionnée par la rationalité des comportements individuels. Appuyées sur la théorie du choix rationnel, toutes ces études prennent pour point de départ le paradoxe de l'action collective et répondent au défi olsonien en acceptant de se confronter au problème des obstacles à cette action révélés par le constat d'Olson qu'un individu qui a pourtant intérêt à le faire ne s'engagera pas en raison d'un calcul des coûts et bénéfices de sa participation. Bien que fournissant un modèle de l'inaction collective, cette théorie va être une source d'inspiration forte : cessant d'être perçue comme allant de soi, la mobilisation pouvait se constituer en objet central d'étude. La richesse heuristique de ce courant réside ainsi moins dans la reprise des concepts, catégories et schémas économiques qui devaient également être dépassés, que dans l'attention constante à la tension entre action collective et choix individuels, dans un point de vue non pas centré sur l'acteur individuel mais partant de lui et de ses décisions rationnelles.

Dans cette perspective, toute action collective, et notamment un mouvement social qui en est une forme durable, continue, est définie comme un rassemblement calculé et rationnel de ressources pour gagner des biens collectifs, en surmontant les contraintes de l'action collective : coûts, stratégies de ticket gratuit, de sortie ou d'apathie... Loin d'inférer de causes structurelles très générales l'ici et le maintenant des contestations, le chercheur se voit obligé d'appréhender les stratégies des acteurs et d'entrer à l'intérieur de ce qui fait la dynamique de l'action : le développement d'organisations volontaires, la lutte et la concurrence autour de ressources de toutes sortes -mais dont la principale reste en dernier ressort le fait de gagner à la cause commune les engagements et soutiens individuels-, enfin l'interaction stratégique entre les acteurs mobilisés et les autres acteurs auxquels ils sont confrontés dans leur lutte.

Cette démarche implique que l'explication relativise l'analyse du niveau sociétal et privilégie celle des conflits collectifs ; outre qu'elle contribue à réévaluer le conflit comme mode de rapport social inhérent à toute société et légitime même dans un cadre démocratique, elle peut être considérée en ce sens comme la première véritable théorie de l'action collective. Mais, et c'est un point sur lequel il faut insister, l'originalité de ce nouveau paradigme ne réside pas tant dans le modèle théorique du choix rationnel développé et imposé par le courant economiciste et en particulier par Olson -un modèle au demeurant fortement remis en cause depuis pour ses réductionnismes atomiste et utilitariste-, que dans une méthodologie individualiste dont l'appréhension qu'elle propose de la rationalité de l'acteur ne s'enferme nullement dans l'étroit corset des théories économiques

A cet égard, une telle méthodologie, loin de limiter les TMR à une analyse au niveau microsociologique de l'individu calculateur, les a conduit au contraire à centrer leur observation sur ces niveaux macro -et surtout méso- sociologiques des groupes et des collectivités mobilisables et de leur interaction dans la société globale. Pour elles, l'action collective n'est pas le résultat de l'agrégation des mécontentements individuels mais un processus dynamique de mobilisation qui est un phénomène collectif prenant place ce niveau méso, intermédiaire entre individus et contextes macrosociétaux, où se déploie le travail d'organisations pour transformer les propensions individuelles en engagements effectifs, déjouer les stratégies d'inaction des individus en orientant leurs calculs en faveur de l'action collective, générer et réactiver leurs loyautés et solidarités collectives envers elles et le groupe, et transférer les ressources individuelles sous leur contrôle pour les consacrer efficacement à la poursuite des buts communs.

Il en découle un schéma explicatif de l'origine et du développement des mouvements sociaux qui est au coeur de toutes ces théories : ayant pris conscience de l'écart entre les attributs individuels et l'engagement collectif, entre l'universalité des causes objectives de conflit et la relativité des mobilisations collectives (il existe à peu près partout et toujours des mécontentements, sans qu'émerge à chaque fois une action collective et encore moins une action réussie), elles substituent à l'analyse du pourquoi (les changements macrosociaux ou dans les croyances et valeurs individuelles) une analyse du comment : les facteurs de l'action collective sont désormais recherchés d'une part dans la capacité du groupe à agir collectivement et d'autre part dans les changements affectant les opportunités, les chances de réussite de l'action. Avec ces variables d'organisation et d'action et leurs effets réducteurs sur le coût de l'action, ce sont en fait les organisations en tant qu'acteurs décisifs qui sont placées au centre de l'explication, au travers de leur efficacité à mobiliser et manipuler les ressources stratégiques nécessaires.

Ce qui apparaît ainsi fondamental dans notre perspective et à l'issue de cette présentation théorique, c'est donc que ce paradigme offre pour la première fois un cadre d'analyse qui met au premier plan l'étude des organisations collectives, de ces associations volontaires en tant que vecteurs principaux des mouvements sociaux. C'est à ces théories que l'on doit en effet tout un corpus renouvelé d'hypothèses et de concepts qui se révèlent incontournables pour la compréhension de la mobilisation des mouvements sociaux, et à travers elle de la mobilisation associative

a - La TMR, théorie des organisations

La spécificité de la première variante, incarnée par les travaux de McCARTHY et ZALD -souvent identifiée abusivement à la TMR et que l'on peut qualifier de version étroite de la plus dépendante aussi du schéma olsonien-, réside, en effet, dans le fait qu'elle se résume pratiquement à une théorie des "organisations du mouvement social" (SMO) qui évacue ce dernier par une définition très vague et se concentre entièrement sur les premières. L'idée de base est que la dynamique des mouvements sociaux -conçus comme des courants d'opinion-repose sur des organisations formelles qui identifient leurs buts avec les préférences de ceux-là et visent à les exécuter, et elle soutient la mise en avant de deux variables. L'une renvoie d'abord à la capacité des organisations à mobiliser des ressources externes à la collectivité des bénéficiaires de l'action, qu'il s'agisse de ressources institutionnelles (soutiens auprès des fondations, institutions publiques, mass media, sponsors...) ou surtout de l'engagement d'élites et de "membres par conscience" extérieurs à cette collectivité mais offrant leur "pool" de ressources en principe plus large à la défense de cette cause : la mobilisation dépend de l'action d'entrepreneurs et aussi de formes de patronage. L'autre facteur est constitué par l'efficacité dans la mobilisation des ressources qui est rattachée à la professionnalisation des SMO et à la compétence de cadres et d'équipes professionnelles pour assurer le transfert, la coordination et la manipulation des ressources. Ces auteurs en viennent d'ailleurs à faire l'hypothèse d'une évolution en cours dans les sociétés développées des organisations "classiques" (de type "indigène" et avec une forte participation volontaire) aux organisations professionnelles (leadership externe, structure formelle et bureaucratique, division du travail au profit d'un staff), caractéristique des mouvements sociaux récents.

Les apports de cette perspective sont à rechercher en premier lieu dans le postulat démystifiant que le développement des mouvements sociaux est moins l'effet d'une logique "bottom - up" que d'une logique "top - down" : les revendications collectives sont bien souvent définies, créées et manipulées par les entrepreneurs, et c'est cette manipulation qui consacre leur expression sous la forme d'un mouvement organisé ; divers travaux empiriques ont par exemple montré combien l'essor des mouvements écologiques était redevable à l'engagement d'élites de naturalistes et de scientifiques définissant les buts au nom d'une collectivité diffuse, universelle même et incapable de se mobiliser seule. Ils résident d'autre part dans la définition, à l'appui de catégories économiques, de "l'industrie du mouvement social" (SMI), c'est-à-dire l'ensemble des organisations d'un mouvement social, et du "secteur des mouvements sociaux" regroupant toutes les SMI. Elle permet de penser les problèmes de la démarcation des frontières

d'une SMI, de la concurrence en son sein entre SMO pour la conquête des ressources et de leur tendance subséquente à se spécialiser sur certains types de ressources, d'élargir enfin le champ aux relations des SMI avec le SMS et la société, perçues comme une utilisation de cet environnement social pour que le mouvement y trouve une infrastructure à son industrie.

On trouve d'autre part dans ce schéma tout un ensemble d'outils conceptuels et de propositions non négligeables pour l'étude des organisations de l'intérieur : c'est le cas notamment de la distinction des différents degrés d'engagement individuel qui vont des activistes ("cadres dirigeants", "cadres professionnels", "staff professionnel" sans pouvoir de décision), aux "équipes transitoires" d'"ouvriers" occasionnels, et aux adhérents et sympathisants. De même sont définis deux types majeurs d'organisation, entre les structures fédérées regroupant les adhérents dans de petites unités locales (avec deux stratégies fédératives possibles, soit par en haut à l'initiative du staff, soit par en bas à partir de groupes préexistants) et les structures centralisées plaçant les adhérents isolés en relation directe et exclusive avec elle. Ces dernières impliquent un moindre engagement des adhérents (peu d'allégeance à la SMO, absence des motivations solidaristes qui naissent dans les petits groupes de face-à-face) et une instabilité de la mobilisation des ressources, plus dépendante de l'appel aux techniques publicitaires et donc de l'état du marché, de la loi de l'offre et de la demande et de la concurrence. A l'inverse, les organisations fédératives ont des niveaux élevés de conflit interne résultant de la tension entre des cliques articulées autour de réseaux d'interconnaissance, de contrôles interpersonnels et d'identités fortes.

Ce type de conceptualisation s'inscrit cependant dans le cadre d'une hypothèse plus large, commune à une importante fraction de la TMR et de type développementaliste, qui conduit ces auteurs à privilégier le mode formel d'organisation des mouvements sociaux : la condition du développement de ces mouvements, à la suite de la première phase d'émergence souvent plus informelle, et de leur succès dans le contexte des sociétés développées et notamment aux Etats-Unis, est associée à l'affirmation des SMO formelles, centralisées, dont l'archétype est la SMO professionnelle. Ce "syndrome des SMO professionnelles", partagé également par les travaux de GAMSON, TILLY et même en partie par OBERSCHALL, a été contesté par ceux qui ont étudié le mouvement noir et y ont vu un mouvement porté par des organisations classiques, par les travaux de PIVEN et CLOWARD qui, rejetant le postulat central de l'organisation, quelle qu'elle soit, comme variable décisive de la mobilisation, se placent d'ailleurs en marge de la TMR, et par une redécouverte tardive du modèle de GARLACH et HINES de l'organisation "SPIN" (une structure segmentée, polycéphale, réticulaire, caractéristique des petits groupes de face-à-face, autonomes, fortement cohésifs et solidaires) issu de l'observation de certains mouvements religieux.

Au-delà de cette controverse, il s'agit de rappeler en définitive que la TMR a contribué d'une part à identifier d'importants aspects des mouvements sociaux récents confirmés par de nombreuses études empiriques sur les mouvements écologiste, consumériste, etc. D'autre part, ses concepts ont servi de cadre heuristique pour appréhender des formes empiriques d'organisation explicitement pensées comme des types évolutifs, mixtes, dépendants de la dynamique des choix stratégiques des acteurs. Ces choix sont corrélés à diverses variables, d'ordre écologique (les contraintes géographiques), historique (le positionnement des acteurs par rapport à des modèles et des expériences antérieurs, avec la distinction par exemple des différentes branches historiques des mouvements écologiste et féministe) ; loin de déboucher inéluctablement sur des changements dans le sens de la bureaucratisation et de l'institutionnalisation du mouvement, ils s'orientent en fonction de "dilemmes stratégiques" liés au volume de ressources mobilisées, mais aussi à leur nature et au type de moyens d'action privilégiés. Ainsi la dichotomie entre l'organisation centraliste-bureaucratique tournée vers l'expertise, la coordination et la cooptation de ressources institutionnelles, et la structure décentralisée, informelle, militante, est utilisée pour repérer les diverses solutions retenues par les acteurs et leurs évolutions : fixation d'un mouvement social sur l'un des pôles, spécialisation des diverses SMO d'un même mouvement sur des créneaux différents... Toutefois cette dichotomisation est elle-même remise en cause par les travaux qui constatent que les stratégies violentes ou nettement disruptives sont souvent corrélées avec une organisation centralisée, ou bien que les stratégies non conventionnelles peuvent être motivées par un calcul indépendant des buts de la SMO mais lié au contexte de son émergence, que ce soit pour s'affirmer face à des organisations plus anciennes ou pour capter l'attention des media : à cet égard, c'est la TMR qui inspire les travaux qui s'intéressent à l'interaction des mouvements sociaux avec les media. Reste critiquable cependant l'assimilation réductrice d'une SMO à un type organisationnel, en oubliant qu'une même SMO peut avoir à différents niveaux divers types de fonctionnement et faire appel à des motivations individuelles contrastées, avec par exemple une division du travail entre une élite professionnelle et une base militante. Le problème des rapports entre ces deux niveaux a par ailleurs été pensé à travers le concept de patronage, lequel contribue en fait moins à développer ou contrôler qu'à canaliser le mouvement.

b - Les perspectives d'analyse structurelle

La démarche atomiste olsonienne, son modèle d'analyse réducteur et ses catégories économiques sont encore plus nettement dépassés par l'ensemble des travaux qui constituent la version large, et la plus classique, de la TMR. Bien que préservant l'individualisme méthodologique et un point de départ associé à la rationalité de l'acteur, ils déconstruisent le schéma d'un acteur individuel isolé pour montrer comment celui-ci est dépendant, dans son engagement (ou son non-engagement), d'un contexte structurel fait des multiples liens sociaux qui le rattachent aux autres, des influences du milieu qui l'environne : l'individu est perçu cette fois comme un animal socialisé reconnaissant des normes, des obligations, des allégeances. En conséquence, l'objectif de la recherche se déplace vers les variables structurelles de l'engagement individuel, rapportées à l'existence de ces liens collectifs et interdépendances issus du tissu organisationnel qui assure l'intégration et la cohésion du groupe appelé à se mobiliser. Plutôt que les organisations elles-mêmes, c'est la structure des organisations dans la collectivité de référence qui devient l'objet central sur lequel se focalisent les investigations, qu'elles privilégient une approche macro ou microstructurelle.

La première est incarnée par le modèle bien connu d'OBERSCHALL, distinguant deux variables majeures, verticale et horizontale, de segmentation du groupe par rapport à son environnement et notamment aux élites du pouvoir, et d'intégration interne de la collectivité grâce à sa densité organisationnelle, de type communautaire, associatif ou mixte. Ce modèle est en affinité avec celui de TILLY et ses concepts de "catness" et "netness" subsumant les processus de "catégorisation" du groupe (sa coupure vis-à-vis de l'extérieur et son homogénéité) et l'existence de réseaux ("network"). Pour chacun d'eux, la mobilisation par un mouvement social est donc, pour partie, facteur du degré d'organisation préalable du groupe et de sa capacité à utiliser pour ses fins cette infrastructure préexistante composée de réseaux plus ou moins informels, d'associations ad hoc, conviviales, de services ou d'entraide, d'organisations religieuses ou autres, d'institutions diverses... Celle-ci peut alors constituer une base, un support organisationnel aux mouvements sociaux par le transfert de ressources décisives : logistique, leadership, réseaux de communication, réservoirs d'adhérents, avec même la possibilité d'un "recrutement en bloc" par le transfert direct des allégeances individuelles des organisations du réseau aux SMO. Ainsi est expliqué l'essor du mouvement noir dans le Sud des Etats-Unis par opposition aux émeutes sporadiques des ghettos urbains du Nord, grâce à son appui sur le réseau des Eglises noires ; ou encore la mobilisation du mouvement anti-abortif "Pro Life" plus efficace que celle de son concurrent, le mouvement

"Pro Choice". L'hypothèse est toujours dans ces cas que l'étendue et l'intensité de cette infrastructure déterminent le mode, la vitesse et l'extension du mouvement social.

Sur ce terrain, la TMR a suscité tout un courant de recherches qui s'est attaché à développer la dimension microstructurelle de cette variable en appréhendant ses effets sur les logiques de l'engagement individuel. Que ce soit avec le concept de "recrutement différentiel" ou celui de "contextes de micromobilisation", il fournit une explication de la mobilisation par la localisation structurelle des individus et leur insertion dans des réseaux organisationnels qui affectent la matrice du calcul individuel : l'adhésion à un mouvement social passe par l'intermédiaire de "molécules sociales". Ces travaux dégagent de la sorte "le fait empirique le mieux établi" : plus un individu est intégré dans la collectivité mécontente, plus il est disposé à l'action collective ; son adhésion à des organisations ou à des réseaux de contacts interpersonnels renforcent le contrôle du groupe sur lui, en favorisant la neutralisation de sa défection, la diffusion de motivations solidaires et normatives légitimant la nécessité de l'action, l'affermissement du sentiment de sa compétence et de sa croyance dans l'efficacité du mouvement, comme son exposition aux appels mobilisateurs.

C'est à ce niveau là encore que sont abordées les variables symboliques de la mobilisation, qui ne sont donc pas aussi fortement ignorées par la TMR qu'on veut trop souvent le dire, même si cette orientation ne s'est imposée que récemment. Le contexte de micromobilisation permet la maturation, liée à des engagements individuels antérieurs, d'identités collectives (au groupe, à une SMO) ou individuelles (à un rôle social d'activiste), et constitue le lieu d'une mobilisation cognitive où s'opèrent la "génération des attentes" et les processus d'"attribution collective", c'est-à-dire la médiation entre opportunités et action par la définition de la situation, la production de "cadres d'interprétation" et de perception du réel, l'imposition d'un sens légitime. Cette nouvelle perspective de la TMR reprend ainsi à son compte les acquis de l'interactionnisme symbolique, de GOFFMAN et d'EDELMAN, mais aussi de TURNER et KILLIAN et de leur théorie de l'émergence des normes", pour concevoir les fondements du calcul individuel (l'intérêt, le mécontentement, la revendication, les buts de l'action) comme des phénomènes sociaux, des perceptions subjectives socialement construites par un travail des acteurs au niveau des représentations.

Dans le prolongement de l'étude des contextes de mobilisation, certains auteurs se sont par ailleurs engagés plus avant dans l'analyse de ces réseaux sociaux en tentant de donner un contenu plus précis à cette notion. Dépasant le constat de l'existence de liens sociaux à la base de l'action collective, ils estiment que l'influence des interdépendances qu'ils créent ne tient pas seulement à la densité de ces réseaux mais aussi à leur structure interne, selon qu'il s'agit

d'interrelations concentrées ou diffuses, selon l'homo- ou l'hétérogénéité de groupe, le coût d'usage (en temps, argent...) des modes d'établissement de la communication entre membres, ou l'(as-)symétrie des relations Il faut voir là un indispensable complément aux explications précédentes ignorant les modalités d'activation du réseau et trop exclusivement centrées sur l'élément organisationnel, mais cette démarche fait à tort l'impasse sur ce dernier aspect et n'a débouché ici que sur des propositions formelles (l'action collective se développe-t-elle là où un petit nombre de gens connaît beaucoup de monde ou bien là où tout le monde connaît quelques personnes ? Est-elle fonction du seul nombre de gens mobilisés, tous interchangeable, ou la question est-elle de savoir qui est mobilisé et susceptible de contrôler l'engagement d'autrui ?) auxquelles manquent des hypothèses explicatives du type de celles formulées par le courant de l'analyse de réseau et notamment par GRANOVETTER.

En définitive, l'affiliation de ces théories à l'individualisme méthodologique et au paradigme olsonien ne les a pas empêchées de développer une perspective que l'on peut qualifier de méso-structurelle, s'efforçant de restituer les médiations entre structure et action au travers d'une analyse des contraintes qui pèsent sur la rationalité de l'acteur individuel. Par la même, leurs variables explicatives se situent à un niveau non toujours perçu ni explicitement pensé par les individus, et les rationalisations conscientes de ces derniers sur les motifs de leur engagement comme leurs valeurs et attitudes -mais non leurs représentations cognitives- voient leur portée explicative déniée. L'individu n'est dès lors plus qu'un point de référence théorique à partir duquel est analysée la structure (quels sont ses éléments qui diminuent le coût de l'action collective, qui contribuent à mettre en échec les stratégies de défection, et modèlent les bases mêmes du calcul individuel ?) quoiqu'il ne représente jamais l'unité d'observation. Les répercussions de l'environnement socio-organisationnel sur le choix individuel ne sont il est vrai très souvent qu'implicitement ou globalement postulées, en l'absence de compréhension des mobiles de l'acteur et à la suite d'une vision descendante de la mobilisation par en haut accaparée par les élites et les organisations du mouvement. Un troisième courant au sein de la TMR, qui approfondit l'étude des dimensions macrostructurelles les plus larges de la mobilisation, illustre encore ce schéma explicatif et doit être évoqué ici, même s'il s'éloigne de l'analyse des organisations.

c - Le modèle des "processus politiques"

Sans que l'on puisse parler d'un véritable courant distinct, certains travaux des plus représentatifs de la TMR ont proposé de compléter son champ d'observation par la prise en

compte des variables politiques de l'action collective, escamotées par les approches traditionnelles. En plus de l'analyse de la genèse des mouvements sociaux par une mobilisation préalable à l'action collective elle-même, ils s'intéressent surtout aux phases ultérieures de leur développement et au contexte dans lequel se déroule leur conflit avec les autres groupes, les contre-mouvements et le pouvoir politique. Sur le terrain de la variable verticale d'OBERSCHALL mais s'inspirant surtout du "modèle de la polity" élaboré par GAMSON et TILLY où les mouvements sociaux sont vus comme une forme de conflit politique opposant des "challengers" exclus de la scène politique et devant recourir à des stratégies non institutionnelles compensant leur faiblesse politique pour y accéder, à des "membres" de la polity, des groupes qui monopolisent les ressources de la représentation, politique, ces travaux et avant tout ceux de McADAM ont imposé le concept de "structure des opportunités politiques" comme variable majeure de l'essor et du succès des mobilisations collectives.

Replaçant l'action collective dans une perspective stratégique, ils estiment que celle-ci est dépendante d'une situation marquée par la configuration des forces dans un environnement politique des groupes qui influence l'affirmation de leurs buts, de la distribution des soutiens et des oppositions à ceux-ci ; la chance d'un mouvement social réside ainsi dans l'ouverture de la structure des opportunités, se traduisant dans la réduction de l'écart de pouvoir entre membres et challengers, l'affaiblissement de la position des premiers et leur plus grande vulnérabilité face à une contestation qui peut surmonter plus aisément les contraintes de désorganisation et de répression. Les critères de cette ouverture sont multiples mais tournent toujours autour de la disposition des alliances, de l'évolution des alignements politiques et électoraux, des conflits et divisions entre élites, de la capacité répressive de l'Etat et des possibilités d'accès aux institutions politiques. Des analyses ultérieures ont permis d'y ajouter l'état ascendant du cycle protestataire, ou la capacité responsive de l'Etat par sa conduite de politiques publiques.

Au-delà de la nécessaire réévaluation du facteur politique, cette perspective a le mérite essentiel d'aborder de front la question de l'interaction conflictuelle et dynamique des groupes mobilisés avec leurs opposants et l'Etat, qui suscite une analyse des stratégies et des répertoires d'action ; de plus, son schéma explicatif permet de conjuguer les facteurs internes au groupe (la "force organisationnelle indigène") avec l'ouverture de la structure des chances : les premiers conditionnent la capacité du mouvement à exploiter ces chances, lesquelles en retour constituent autant de signaux favorables à l'action collective par la diminution de son coût et l'accroissement de celui de la répression ; enfin elle offre un modèle comparatif rendant possible la compréhension des variations entre des mouvements similaires dans des contextes différents.

NOTES

1. Cf., d'une part, Roudet (B.), "Bilan des recherches sur la vie associative", L'économie Sociales XIV, 1988 ; et d'autre part les études statistiques centrées autour du "renouveau associatif" depuis le milieu des années 1960: Héran (F.), "Un monde sélectif : les associations", et : "Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents", Economie et Statistiques, 208, 1988, p. 17-32, 33-44 ; Forsé (M.), "L'adhésion aux associations", Dossier INSEE, 1985 ; Haeusler (L.), "Le monde associatif de 1978 à 1986", Données Sociales, 1990 ; Archambault (E.), "Les associations en chiffres : la connaissance statistique de l'économie sociale", Colloque de l'ADDES, Paris, Juin 1984 ; Canto (J-F.), "Les créations d'associations de 1975 à 1984", C.N.V.A., 1988 ; C.N.V.A., Bilan de la vie associative en 1982- La Documentation Française, 1985 ; Gaborit (C.), "L'opinion publique et la communication des associations", Enquête C.N.V.A.- C.N.R.S., La Documentation Française, 1991 ; Ministère de la Culture, Les pratiques culturelles des Français Dalloz, 1982 (p. 395 sqq.) ; Théry (H.), "La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique éducative, sanitaire et sociale", Rapport au C.E.S., 1986 ; Cherourtre, "Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi de 1901", Rapport au C.E.S., 1993. Plus particulier, et décevant, voir : Courtois (J.), "Les associations, un monde inconnu. Enquête nationale : poids économique et social des associations employant des salariés", Nanterre, Crédit Coopératif, 1991. Pour un commentaire extérieur, tentant de replacer cet essor de la vie associative dans une perspective historique large, cf. Guillois (T.), "Die Vereinsbewegung - Spiegel der französischen Gesellschaft", Frankreich Jahrbuch, 1991.

2. Voir par exemple les contributions réunies dans le dossier "Environnement et Société" de la revue Territoires, 337, 1993, et le travail (préc.) de Gaborit. Peu d'études sont venues prolonger l'observation des associations dans le secteur environnemental, entamée par le Ministère de l'environnement en 1984 ("La vie associative", Extrait de L'état de l'environnement, 1984), si ce n'est celles de : Lascoumes (P.), Joly-Sibuet (E.), Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense, Ministère de l'environnement, 1988 ; Lascoumes (P.), "Les associations de l'écologie : un grand service politique", Pouvoirs Locaux

12, 1992 ; Barthélémy (T.), Weber (F.), "Le territoire en questions : associations et militants écologistes bretons", ENS-SRETIE, 1987 ; "Développement de la vie associative du secteur environnement", Recherche Sociale, 127, 1993 ; France Nature Environnement, "Associations et politiques d'environnement locales", Paris, Ministère de l'environnement, ACE, 1992.

3. Cf. Abélès (M.), (dir.), Le défi écologiste L'Harmattan, 1993 ; Bennahmias (J-L.), Roche (A.), Des Verts de toutes les couleurs, A.Michel, 1992 ; Egré (P.), Raymond (E.), (éds.), La planète verte : l'écologie en questions, IEP Paris, 1993 ; "En Vert et contre tout ? L'écologie en politique", Politix, 9, 1990 ; "Les pouvoirs Verts", Pouvoirs Locaux 12, 1992 ; Prendiville (B.), L'écologie la politique autrement, L'Harmattan, 1993 ; Pronier (R.), Le Seigneur (V-J.), génération verte Presses de la Renaissance, 1992 ; Sainteny (G.), La constitution de l'écologisme comme enjeu politique en France Thèse de Science Politique, Paris 1, 1992 ; Les Verts, P.U.F., 1991 ; Zenaff - Ziani (N.), Le mouvement écologiste français Thèse Droit, Lyon 3, 1989.

4. Voir entre autres les contributions réunies dans : Arcy (F. d'), et al., (dir.), La représentation, Economica, 1985 ; Arcy (F. d'), Prats (Y.), "Les politiques du cadre de vie", dans Grawitz (M.), Leca (J.), (dir), Traité de Science Politique, P.U.F., 1985, vol. 4 ; Biarez (S.), Le Pouvoir local, Economica, 1989 ; Guyomard (G.), "Associations, environnement et système politico-administratif local", dans Mény (Y.), Centres et périphéries Economica, 1985 ; Brenac (E.), "Corporatisme et politique intersectorielle : la politique de l'environnement", dans Colas (D.), (dir), L'État et les corporatismes, P.U.F., 1988 ; Jobert (B.), "La version française du corporatisme", dans Colas (D.), op cit. "Modes de médiation sociale et politiques publiques. Le cas des politiques sociales en France", L'Année Sociologique 40, 1990 ; Jobert (B.), Muller (P.), L'État en action. Politiques publiques et corporatismes, P.U.F., 1987. Deux synthèses (celles de Leca (J.), "Réflexions sur la participation politique des citoyens en France", (p. 60 sqq), et Mény (Y.), "Formation et transformation des policy communities. L'exemple français", dans Mény (Y.), (dir.), Idéologies. partis politiques et groupes sociaux, Presses FNSP, 1990) rappellent le désintérêt général de la science politique française pour l'étude des groupes et en particulier les groupes d'intérêts, intermédiaires, associatifs, et la non conceptualisation de la dimension associative de la participation politique. La problématique de la "société civile" a été fortement

critiquée (Chevallier (J.-J.), Lochak (D.), dir., La société civile, P.U.F., 1986) et dans cette perspective ne se maintient qu'un courant de recherche, très limité en France, sur l'économie sociale et le "tiers-secteur" : cf. Archambault (E.), "Public Authorities and the Non Profit Sector in France", in Anheier (H. X.), Seibel (W.), (eds), The Third Sector. Comparative Studies of Non Profit Organizations, De Gruyter, 1991 ; Wuthnow (R.), (ed), Between States and Markets. The Voluntary Sector in Comparative Perspective, Princeton, 1991.

5. Parmi ces exceptions, voir surtout les travaux de : Spanou (C.), Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux, L'Harmattan, 1991

Lascoumes (P.), L'éco-pouvoir. Environnements et politiques La Découverte, 1994 ; Balme (R.), "La participation aux associations et le pouvoir municipal", Revue Française de Sociologie, 1987, 4 ; Garraud (P.), "La mobilisation politique locale en France", dans Mabileau (A.), et al., citoyens et la politique locale. Comment participent les Britanniques et les Français ?, Pedone, 1987.

6. Il est significatif de voir que dans un ensemble d'articles étudiant "Les nouveaux mouvements sociaux dans les pays germanophones et en France" (Allemagne d'Aujourd'hui, 113, 1990), une unique contribution française vient in fine masquer la déshérence complète de ce champ de recherches en France.

7. Sur ce clivage paradigmatique et continental, cf. Tarrow (S.), "National Politics and Collective Action. Recent Theorie and Research", Annual Review of Sociology, 14, 1988 ; Klandermans (B.), Tarrow (S.), "Mobilizing into Social Movements : Synthetizing European and American Approaches", International Social Movement Research, 1, 1988 ; Rucht (D.), Neidhardt (F.), "The Analysis of Social Movement. The State of the Art and Some Perspectives", in Rucht (D.), (ed), Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the U.S.A., Campus, Westview, 1991 ; Diani (M.), Eyerman (R.), (eds), Studying Collective Action, London, Sage, 1992.

8. Les présentations de cette problématique en France, fondées sur une approche critique (Dobry (M.), Sociologie des crises Politiques, Presses FNSP, 1992 ; Lapeyronnie (D.), "Mouvements sociaux et action politique : existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", Revue Française de Sociologie 1988) ou pédagogique (Mann (P.), L'action collective, Colin, 1991) restent partielles et limitées à des points particuliers.

9. Cf. Dalton (R.), et al., "The Challenge of New Movements", in Dalton (R.), Kuchler (M.), (eds), Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies Cambridge, Polity Press, 1990, p. 4 ; Schmitt-Beck (A.), "A Myth institutionalized : Theory and Research on New Social Movements", European Journal of Political Research, 1992, 4, p. 357.

10. Cette présentation s'appuie notamment sur les synthèses de Schmitt-Beck, et de : D'Anieri (P.), Ernst (C.), Krier (E.), "New Social Movements in Historical Perspective", Comparative Politics, 1990, 4 ; Klandermans (B.), "New Social Movements and Ressource Mobilization", in Rucht (D.), (ed), op. cit. Et surtout sur les contributions originales de : Offe (C.), "New Social Movements : Challenging the Boundaries of institutional Politics", Melucci (A.), "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", et Touraine (A.), "Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ?", dans Social Research, 1985, 4 ; Melucci (A.), Nomads of the Present, London, Hutchinson, 1989 ; Raschke (J.), "Politik und Wertwandel in den westlichen Demokratien", Aus Politik und Zeitaeschichte, 1980, 36 Soziale Bewegungen, Campus, 1985 ; "Zum Begriff der sozialen Bewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), (eds), Die neuen sozialen Bewegungen in der B.R.D., Campus, 1987. Parmi des définitions voisines du mouvement social, voir : Eder (K.), "A New Social Movement ?", Telos 52, 1982 (qui invoque un "nouvel état sociétal de la morale et de la conscience collective") ; Brand (K.W.), Neue soziale Bewegungen- Opladen, 1982 (sur l'idée d'un nouveau "climat culturel", d'une contestation contre-culturelle de la civilisation moderne).

11. Sans pouvoir reprendre ici la critique de ce modèle, rappelons quand même qu'il se fonde sur une démarche explicative proche de celles des théories des "nouveaux mouvements sociaux" par le même postulat d'une relation directe de cause à effet entre changements macro-sociaux (sécurité et prospérité des sociétés occidentales) et évolutions des attitudes d'individus (qui ont depuis 1945 connu la satisfaction de leurs besoins primaires et passent donc aujourd'hui à des revendications plus qualitatives et exigeantes). Ses concepts ont connu une grande fortune parmi les chercheurs allemands, notamment sur les études behavioristes de la participation conventionnelle, mais Inglehart a prétendu aussi expliquer l'émergence des nouveaux mouvements sociaux et des

nouveaux partis écolos-alternatifs, vecteurs par essence d' "issues" post-matérialistes. Cf. d'abord Inglehart (R.), The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles among Western Publics, Princeton, Princeton University Press, 1977 ; "Post-Materialism in an Environment of Insecurity", American Political Science Review, n° 75, 1981 ; "Political Action. The Impact of Values, Cognitive Level and Social Background", in Barnes (S.), Kaase (M.), Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies, Beverly Hills, Sage, 1979 ; Culture Shifts in Advanced Industrial Society, Princeton, 1990. Et d'autre part : Chandler (W.M.), Siaroff (A.), "Postindustrial Politics in Germany and The Origins of The Greens", Comparative Politics, 3, 1986, ; Muller-Rommel (F.), Willke (H.), "Sozialstruktur und postmaterialistische Wertorientierungen von ökologisten", Politische Vierteljahresschrift (4), 1981 ; Muller-Rommel (F.), "Social Movements and The Greens : New Internal Politics in Germany", European Journal of Political Research 13, 1985 ; (ed), New Politics in Western Europe. The Rise and Success of Green Parties and Alternative Lists Westview, 1989 ; Reuband (K.H.), "Selbstverständnis und Wertorientierungen von Anhängern und Gegnern der Friedensbewegung", Zeitschrift für Parlamentsfragen, 1985-1 ; Burklin (W.P.), "The German Greens. The Post-Industrial Non-Established and The Party System", International Political Science Review, 1985-4 ; *ibid*, "Die Grünen und die Neue Politik. Abschied vom Dreiparteiensystem ?", P.V.S., 1984-4 ; Abromeit (H.), "Parteiverdrossenheit und Alternativbewegung", P.V.S., 1982, 3 ; Kolinsky (E.), "The Greens in Germany : Prospects of a Small Party", Parliamentary Affairs, 1984-4 ; Langguth (G.), Der Grüne Faktor. Von der Bewegung zur Partei, Osnabrück, Zurich, 1984 ; Veen (H.J.), "The Coloration of The Greens. Profiling The Affluent Society's New Left", German Comments, 5, 1985 ; *ibid*, "Wer wählt grün ? Zum Profil der neuen Linken in der Wohlstandsgesellschaft", Aus Politik und Zeitgeschichte, 1984, 35-36, p. 10 ; Die verunsicherte Generation : Jugend und Wertewandel, Bericht des SINUS-Instituts, Opladen, 1983. En France, ces concepts sont très rarement repris : cf. Blanchet (J-P), Daniel (J.), "Les jeunes et la France ou les enfants d'après-mai", dans L'opinion publique en France, SOFRES, 1977, pp. 135-151 ; Boy (D.), "Enquête auprès des écologistes : les Verts en politique", *ibid*, 1991, p. 235 sqq ; Bennahmias (J-L.), Roche (A.), *op cit.*, p. 116.

12. Cf. Raschke (J.), 1980, *op. cit.* ; Evers (T.), "Basisdemokratie in search of its subject : new social movements and political culture in West Germany", Praxis International 1984, 4 ; Nelles (W.), "Kollektive Identität und politisches Handeln in neuen sozialen Bewegungen", P.V.S., 1984, 4.

13. Cpr. les définitions de Raschke (1987, préc., p. 20-24), Melucci (1985, préc., p. 795), et Neidhardt (F.), "Einige Ideen zu einer allgemeinen Theorie sozialer Bewegungen", in Hradil (S.), (ed), Sozialstruktur im Umbruch - Opladen, 1985, p. 193-204.

14. Sur ce courant de recherches, inspirateur d'une très vaste littérature, dominée par la question du défi posé à la démocratie représentative par ce mouvement, voir entre autres les diverses contributions et notamment celles de Kempf (U.), "Der empirische Befund", et "Der Bundesverband Bürgerinitiativen Umweltschutz" (sur la fédération allemande des initiatives de citoyens pour la protection de l'environnement), dans Guggenberger (B.), Kempf (U.), (ed), Bürgerinitiativen und repräsentatives System, Opladen, 1984. Parmi les principales études, s'intéressant de plus en plus aux processus internes à ces mouvements et à leurs associations, cf. : Mayer-Tasch (P.C.), Die Bürgerinitiativbewegung, Reinbeck, 1985 ; Hauff (V.), Bürgerinitiativen in der Gesellschaft, Villingen, Neckar Verlag, 1980 ; John (P.), Bedingungen und Grenzen politischer Partizipation am Beispiel von Bürgerinitiativen - München, 1979 ; Schenk (M.), Kommunikationsstrukturen in Bürgerinitiativen, Tübingen, 1982. Il existe par ailleurs en Allemagne une tradition toujours vivace d'étude sociologique des associations (Kröll (F.), et al., Vereine : Geschichte Politik. Kultur Frankfurt, 1982 ; Raschke (P.), Vereine und Verbände, Juventa Verlag, 1978) qui suscite des analyses très classiques des associations écologiques comme celle de : Leonhard (M.), Umweltverbände. Zur Organisation von Umweltschutzinteressen in der B.R.D., Opladen, 1986.

15. Cf. notamment : Brand (K.W.), 1982 (préc.) ; Brand (K.W.), Busser (D.), Rucht (D.), Aufbruch in eine andere Gesellschaft, Campus, 1983 ; Huber (J.), "Wer soll das alles ändern ? Die Alternativen der Alternativbewegung", Zeitschrift für Soziologie, 1988, 6 ; Roth (R.), "Neue soziale Bewegungen in der politischen Kultur der B.R.D.", in Brand (K.W.), (ed), Neue soziale Bewegungen in Westeuropa und in den U.S.A., Campus, 1985 ; Roth (R.), Rucht (D.), (eds), Neue soziale Bewegungen in der B.R.D. Campus, 1987, 1991 ; Schäfer (W.), (ed), Neue soziale Bewegungen, Fischer alternativ, 1984 ; Scherer (K.J.), "Die Herausforderung der neuen sozialen Bewegungen", in Konieczka (V.), et al., (eds), Sozialismus zwischen Ökonomie und Ökologie, Berlin, 1989 ; Schmidt (M.G.), "Demokratie, Wohlfahrtsstaat und neue soziale Bewegungen", Aus Politik und Zeitgeschichte, 11, 1984 Schmidt (R.), "Zur alternativen Kultur", A.P.Z., 11,

1983 ; Vester (M.), "Die neuen Plebejer", in Hartwich (H.), (ed), Gesellschaftliche Probleme als Anstoß und Folge der Politik, Opladen, 1983 ; Wasmuth (U.), (ed), Friedensbewegungen der achtziger Jahren, Focus, 1987 ; Alternativen zur alten Politik ? Neue soziale bewegungen in der Diskussion, Darmstadt, 1989 ; Zwick (M.), Neue soziale Bewegungen als Politische Subkultur : Zielsetzung Anhängerschaft. Mobilisierung, Campus, 1990. Dans cette veine se sont développés aussi des travaux historiques : cf. Conti (C.), Abschied vom Bürgertum. Alternative Bewegungen in Deutschland vom 1890 bis heute, Reinbeck, 1984 ; Linse (U.), ökopax und Anarchie. Eine Geschichte der ökologischen Bewegungen, DTV, 1986 ; Renn (O.), "Die alternative Bewegung : eine historisch- soziologische Analyse des Protestes gegen die Industriegesellschaft", Zeitschrift für Politik 1985, 2 ; Sieferle (R.P.), Fortschrittsfeinde ? Opposition gegen Technik und Industrie von der Romantik bis zur Gegenwart, Beck, 1985. Voir également les bibliographies de Schmitt-Beck (préc.) et de Rucht ("West Germany", in *ibid*, (ed), Research on Social Movement, op. cit., p. 199 sqq.

16. Cf. les nombreux travaux de : Rucht (D.), Von Wyhl nach Gorleben, Beck, 1980 ; "Zur Organisation der neuen sozialen Bewegungen", in Falter (J.W.), et al., (eds), Politische Willensbildung und Interessenvermittlung, Opladen, 1984 ; Flughafenprojekte als Politikum, Campus, 1984 ; "Von der Bewegung zur Institution ? Organisationsstrukturen der Ökologiebewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), op cit. "Themes, Logics and Arenas of Social Movements", International Social Movement Research 1988 ; "Environmental Movement Organization in West Germany and France", I.S.M.R., 1989 ; "The Strategies and Action Repertoires of New Movements", in Dalton (R.), Kuchler (M.), op. cit. Et ceux de Hopflitschek (E.), Der Bund Naturschutz in Bayern, Berlin, 1984 ; Kretschmer (W.), Rucht (D.), "Beispiel Wackersdorf", et Roth (R.), "Kommunikationsstrukturen und Vernetzungen in neuen sozialen Bewegungen", in Roth (R.), Rucht (D.), op. cit. Parmi les travaux extérieurs a cette problématique mais influencés par elle, citons : Kiersch (G.), Oppeln (S. von), Kernenergiekonflikt in Frankreich und Deutschland, Berlin, 1983 ; Langguth (G.), Protestbewegung. Entwicklung. Niedergang Renaissance, Köln, 1983 ; Nessel (R.), Nowack (C.), Startbahn 18 West (...). Eine Fallstudie, Frankfurt, 1982 ; Papadakis (E.), The Green Movement in West German London, 1984.

17. Sur les ouvrages collectifs qui accueillent cette problématique, cf. par exemple Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Grottian (P.), Nelles (W.), (eds), Großstadt und neue soziale Beweunaen, Bale, 1983 ; Hartwich (H.), op. cit. ; Bandemer (S.), Wesser (G.), (eds), Regierungssystem und Regierungslehre, Opladen, 1989 (avec la contribution de Nullmeier (F.), Raschke (J.), "Soziale Bewegungen"). Et sur la dimension internationale qu'elle a acquise, voir Brand (K.W.), 1985, op. cit., ainsi que les ouvrages préc. de D.Rucht (ed, 1991), et Dalton et Kuchler. Enfin une revue scientifique entièrement consacrée aux nouveaux mouvements sociaux parait depuis 1988, le Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen (Marburg) ; le n° spécial de 1989 contient plusieurs articles, notamment de Roth et Rucht, établissant les premiers bilans de la recherche en ce domaine, conduite dans divers laboratoires universitaires et au Centre de Recherches en Sciences Sociales de Berlin (Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung).

18. Cf. Rucht (D.), "West Germany", op. cit., p. 179.

19. Voir les critiques de Stöss (R.), "Vom Mythos der neuen sozialen Bewegungen. Neun Thesen und ein Exkurs zum Elend der NSB-Forschung", in Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Greven (M.T.), "Zur Kritik der Bewegungswissenschaft", Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen, 1988, 4 ; et la réponse a Greven de Roth (R.), Rucht (D.), "Reaktionen aus dem Ghetto", Forschungsjournal NSB, 1989, 1.

20. Cf. Tarrow (S.), Struggle Politics and Reform, Cornell University, 1991, p. 57 sqq. ; D'Anieri (P.), et al., op. cit. ; un exemple de vérification empirique est donné par Schmidt (R.), "Organizational Interlocks between New Social Movements and Traditional Elites. The Case of the west German Peace Movement", E.J.P.R., 1989, 5. Rappelons que l'argument habituel des tenants de cette théorie consistait a dire que ces nouveaux segments constituent le coeur, l'essence des "nouveaux mouvements sociaux" ou que cette qualification doit leur être réservée (cf. par ex. Brand, Busser et Rucht, 1983, p. 106 sqq.).

21. Cf. les analyses préc. de S.Tarrow ; P.D'Anieri, et al. (p. 457) ; et de M.Diani et R.Eyerman (p. 46-47).

22. C'est les cas par ex. chez Melucci (Nomads of the Present préc.) dont l'analyse relève davantage de l'essai, de la construction philosophique, voire du plaidoyer, que de l'investigation scientifique.

23. C'est C.Offe qui s'est le plus penché sur ce problème des hypothèses causales (op. cit., p. 844-845) en pensant la mobilisation cognitive des agents de la nouvelle classe moyenne, de par leur position de proximité et d'exposition vis-à-vis des effets pervers du système et leur prise de conscience des nouvelles déprivations individuelles (perte d'identité, d'autonomie, etc.).

24. A cet égard, les auteurs allemands et en particulier C.Offe (op. cit., p. 856) se distancient explicitement de la démarche tourainienne ; pour une critique de cette dernière, voir entre autres Rudig (W.), Antinuclear Movements. A World Survey, Longmann, 1990, p. 18-21. De même, c'est chez Offe que l'on trouve une allusion à des variables stratégiques, quand il considère que le style d'action des nouveaux mouvements sociaux peut aussi être le résultat d'une confrontation avec la fermeture du système politique vis-à-vis des nouvelles demandes, et que leur succès dépend en partie des diverses alliances à conclure avec des segments sociaux traditionnels (op. cit., p. 857 sqq.).

25. Cf. Hirsch (J.), Roth (R.), Das neue Gesicht des Kapitalismus, Hamburg, 1986 ; par ailleurs, la problématique néo-marxiste sur les mouvements sociaux urbains, développée en France autour de Castells, Cherki, Mehl, ne trouve pas d'équivalent en Allemagne, si ce n'est avec les travaux de M.Mayer ("Urban Social Movements and Beyond", Paper at the 5. Conference of Europeanists, Washington, 1985). Cependant, à un niveau épistémologique, c'est un paradigme marxiste qui influence globalement ici aussi la démarche des théoriciens des "nouveaux mouvements sociaux". Une autre approche des mouvements sociaux, toujours de type macro-social, est incarnée par les théories fonctionnalistes, qui perçoivent ces nouveaux mouvements comme des systèmes "auto-référentiels", définissant la rationalité de leur réaction face à des changements macro-sociétaux inédits : cf. Ahlmeier (H.W.), "Was ist eine soziale Bewegung ?", Zeitschrift für Soziologie 18, 1989 ; Japp (K.P.), "Selbsterzeugung oder Fremdverschulden. Thesen zum Rationalismus inden Theorien sozialer Bewegungen", Soziale Welt, 35, 1984 ; Luhmann (N.), ökologische Kommunikation, Opladen, 1986.

26. C'est cette nouveauté idéologique des mouvements sociaux que défendent Offe (op. cit., p. 849) et Melucci (1985, p. 803) : les valeurs de ces nouveaux acteurs ne sont pas nouvelles en soi, ce sont les significations et les implications qu'ils leur attribuent qui constituent une rupture, par une "radicalisation des valeurs des Lumières".

3 - L'APPROCHE QUANTITATIVE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Bruno MARESCA

La problématique de l'évaluation quantitative du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement ou, question parallèle, de l'importance de la mobilisation sociale sur les thèmes environnementaux, n'est pas une question qui semble avoir donné lieu à des travaux statistiques importants à l'initiative de l'administration concernée.

Sur l'état des lieux au début des années soixante-dix et notamment autour des événements fondateurs que représentent la création du Ministère de l'Environnement et la première candidature écologiste aux élections présidentielles (1974), on ne dispose pas de données chiffrées représentatives de la vitalité associative dans ce domaine.

Dix ans plus tard, la création du CNVA (Conseil national de la vie associative qui date de 1983) coïncide avec une phase de recherche active sur le mouvement associatif, en partie organisée autour de la Société française des chercheurs sur les associations. Cette période, qui a été particulièrement active entre 1982 et 1985¹, a stimulé un investissement statistique de fond qui sert encore aujourd'hui de référence. Celui-ci s'est développé selon deux problématiques distinctes: la question de l'importance de l'adhésion et celle du dénombrement des structures.

A la première se rattachent les travaux du CREDOC qui, à partir de 1978, a mis en place dans le cadre de l'enquête annuelle "Conditions de vie et aspirations des Français" un suivi du nombre d'adhérents pour différentes catégories d'associations, ainsi que l'exploitation de l'enquête INSEE-INED dénommée "Contacts" (F. HERAN). A la seconde problématique,

¹ Le colloque organisé par cette société de chercheurs en 1985, en constitue le point d'orgue.

correspond l'analyse des créations d'associations pour les années 1937, 1960, 1977, 1982, réalisée par l'OFCE (M. Forsé, 1984), ainsi qu'un travail analogue à l'initiative de la Société des chercheurs français portant sur la décennie 1975-1984 (rapport daté de 1988).

Depuis le début des années quatre-vingt dix, après une phase de désinvestissement marquée de la recherche sur le mouvement associatif, une nouvelle série d'investigations statistiques s'est mise en place. La plus novatrice correspond au travail sur les aspects économiques du fonctionnement des associations (budget, emplois, bénévolat, contributions par les dons) qui a été mené dans le cadre d'une recherche internationale (France, Allemagne, USA). Par ailleurs le rapport du CES, "Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901" (présenté par M.T. CHEROUTRE les 23 et 24 février 1993) a été l'occasion d'actualiser l'évolution du nombre d'adhérents (chiffres CREDOC) et du nombre de créations d'associations (bilan du CNVA, estimation de l'OFCE par sondage au 1/4)

Enfin une "Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement" (E. AUCLAIR, L. BENJAMIN, 1993), commandée par la coordination de l'environnement du CNVA, se prolonge par l'élaboration d'une base de données concernant les principales associations de ce secteur (pour le compte du bureau de la vie associative du Ministère de l'Environnement).

3-1. La problématique de la quantification des évolutions de la vitalité associative

Tous les travaux à visée quantitative se heurtent à deux difficultés majeures: comment distinguer des sous-ensembles pertinents dans l'extrême diversité des structures relevant du statut de la loi de 1901 ? Faut-il comptabiliser les structures ou bien leurs adhérents ?

La première question est la plus délicate: non seulement il n'existe pas de nomenclature stabilisée des domaines associatifs, ce qui rend délicat la comparaison des données de différentes enquêtes², mais aucun secteur ne présente un tissu associatif homogène.

² Cette difficulté affecte l'ensemble des secteurs associatifs, et en particulier celui de l'environnement; pour ce dernier on a affaire soit à des appellations très génériques du type "associations de défense de l'environnement" (CREDOC, OFCE), soit à des regroupements tels que "associations de consommateurs, d'usagers, y compris défense de l'environnement et écologie" (INSEE-INED) ou "habitat et environnement".

Selon les finalités des travaux, les chercheurs sont conduits à opérer des distinctions de statut (entre associations "spontanées" et associations para-administratives, ou entre structures "employeurs" et "non employeurs"), des distinctions de finalité (selon que les associations servent des intérêts particuliers ou l'intérêt général, selon qu'il s'agit d'associations visant un développement de la sociabilité ou d'associations "de défense" à visée revendicative), ou encore des distinctions de thématiques d'action (ainsi pour l'environnement on opposera des associations pour lesquelles la thématique environnementale est centrale et des associations pour lesquelles elle est annexe, des associations à prétention généraliste ou au contraire spécialisées, ou bien l'on distinguera des thématiques naturalistes, de cadre de vie, d'information et d'initiation).

L'analyse d'un secteur spécifique du réseau associatif fait courir le risque d'entrer dans des distinctions qui n'ont de valeur que pour des acteurs spécialisés, et qui interdiront toute possibilité de confrontation avec la problématique générale des mouvements collectifs empruntant les formes de la mobilisation associative.

L'ambition de quantifier l'importance du mouvement associatif pose aussi des questions difficiles dont la plus grande tient à la difficulté d'identifier les structures en état d'activité. De ce point de vue, l'indicateur du nombre de créations d'associations reste très insuffisant. C'est manifestement un indicateur conjoncturel du degré de sensibilité de la société sur les différents domaines couverts par la mobilisation associative, mais il est très dépendant des événements qui marquent l'opinion (M. FORSE).

Plus gênant encore, on n'est pas en mesure de faire la part de ce qui correspond au renouvellement des groupes dans un secteur donné, et de ce qui est imputable à la croissance d'activités dans ce secteur. On a, actuellement, très peu d'éléments pour juger de la dynamique du renouvellement des structures associatives.

Deux chiffres donnent l'ampleur de cette méconnaissance: entre 1975 et 1992 le rythme annuel de créations de nouvelles associations s'est situé entre 30 et 40 000, alors que sur la même période le nombre de Français de plus de 18 ans adhérant à une association n'a que très peu varié (entre 44% et 46%).

Des pistes de recherche

Les difficultés propres au travail de quantification conduisent à réactiver le questionnement de la recherche sur la construction du secteur (la thématique "environnement" et son contenu), mais aussi sur la pertinence des catégories descriptives des formes associatives.

L'élargissement de la notion de participation, par la prise en compte, au delà du statut d'adhérent, de diverses formes de bénévolat et de contributions aux moyens d'action des associations, permettrait de mieux décrire les effets de mobilisation.

Quant à la comptabilité du nombre de structures, son approfondissement nécessite d'approcher les durées de vie des groupes associatifs. Aller au-delà de l'information livrée par les déclarations de création, suppose de construire des "observatoires" c'est-à-dire des procédures de suivi dans le temps d'échantillons représentatifs de structures. C'est le sens du travail que nous engageons dans le programme en cours.

Il paraît également indispensable d'intégrer les travaux sur le secteur "environnement" dans l'ensemble des recherches sur le mouvement associatif, ne serait-ce que par l'intérêt de la mise en perspective comparative avec des secteurs voisins (sauvegarde du patrimoine, développement local, défense du consommateur, de l'habitat), ou très différents mais posant des questions similaires sur les processus d'institutionnalisation des groupes, et leurs cycles de vie.

BIBLIOGRAPHIE

M.T. CHÉROUTRE - Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901. Rapport CES, avril 1993.

CREDOC, diverses publications

F. HÉRAN. Economie et Statistiques, 1985

M. FORSÉ. OFCE, 1984 et OFCE, 1993

E. AUCLAIR, I. BENJAMIN, 1993. Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement. FORS.

E. ARCHAMBAULT, V. TCHERNONOG, Le poids économique du secteur associatif. Communication Xe colloque ADDES, mars 1994. CNRS, Laboratoire d'économie sociale.

Etudes citées dans la bibliographie des études financées par le FNDVA

SOLAGRO, 1989. Etude sur le mode actuel de financement des associations d'environnement.

ASSEM, Grasse, 1989. Etude méthodologique sur les manifestations d'éducation à l'environnement.

Maison de la nature et de l'environnement, Dominique PLANCKE, nd (1987 ou 1988). Environnement : les grandes associations du Nord-Ouest européen et les financements privés.

Société française des chercheurs sur les associations, 1988. Localisation et caractéristiques principales par secteurs d'activité des 336 220 déclarations d'associations de la décennie 1975-1984. Rapport d'étude.

Deuxième chapitre

TROIS ETUDES REGIONALES

1 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE RÉGIONAL DE L'ILE-DE-FRANCE

Frédéric AGOSTINI

La région Ile-de-France offre les aspects d'une situation fortement contrastée. Elle est ainsi composée de trois départements limitrophes de la capitale formant la petite couronne: La Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Hauts de Seine. Ces départements se caractérisent par la prédominance de leur tissu urbain et par la faiblesse et la précarité de leur patrimoine naturel. Ils subissent tous une importante pression foncière conséquence de leur proximité de Paris dont ils ont à lutter contre les effets centrifuges. La petite couronne est loin de constituer une réalité homogène et cohérente. Les disparités géo-morphologiques, économiques, socio-démographiques, politiques entre ses départements demeurent importantes. A cette petite couronne, on a coutume d'opposer la grande couronne formée par la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise. Ces départements se caractérisent par la coexistence de formes péri-urbaines et de formes rurales. Tous ces départements sont exposés à une forte urbanisation et s'efforcent de maîtriser la croissance démographique.

Cette disparité constitutive de la région Ile-de-France n'est pas sans effet sur la configuration du tissu associatif. Elle permet de rendre compte de certaines de ces propriétés intrinsèques.

Au cours de notre investigation empirique on a pu mesurer l'extrême hétérogénéité et le caractère éclaté du tissu associatif francilien. Le champ associatif est loin de recouvrir une réalité homogène, stable, clairement identifiée et constituée autour de regroupements équivalents. La région n'est pas couverte par un tissu associatif homogène. On constate de fortes disparités selon les départements. Dans certains, comme l'Essonne ou les Yvelines, le tissu est fortement intégré et structuré autour de puissants regroupements départementaux. Dans d'autres comme le Val-de-Marne le tissu associatif semble beaucoup plus atomisé et dans le cas de la Seine-Saint-Denis fortement dominé par une structure concurrente: le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE). Dans ces deux départements les structures départementales peu représentatives éprouvent des difficultés à jouer leur rôle de coordination entre les associations locales. En Seine-et-Marne, l'Association Seine-et-Marnaise de

Sauvegarde de la Nature n'est parvenue qu'à regrouper une trentaine d'associations. Seule quatre ou six associations émergent du champ associatif Seine et Marnais dont le caractère éclaté rappelle l'absence de volonté de structures fédératives.

Au sein même du tissu associatif départemental coexiste une pluralité, un conglomérat de structures associatives se différenciant selon leur statut de réalité, leur intérêt défendu, leur répertoire et logique d'actions, les ressources mobilisées, leur territorialité, leur ancienneté, leur degré de reconnaissance institutionnelle, leurs capacités d'accès au système politico-administratif. Au travers de cette litanie, on perçoit bien les facteurs de disparités pesant sur le tissu associatif et qui ne peuvent que favoriser son éclatement.

C'est également un milieu instable dans la mesure où certaines associations entrent en sommeil, ne survivent pas ou s'épuisent à la résolution du problème sur lequel elles se sont constituées. Dans la mesure où les associations ne sont pas tenues d'informer les pouvoirs publics de leur cessation d'activité, il est difficile d'identifier au sein du champ associatif leur niveau d'inactivité. Toutes sont néanmoins confrontées au cours de leur existence au problème de la pérennisation de leurs actions.

La délimitation du champ pose problème. Que doit-on intégrer sous la dénomination "mouvement associatif dans le domaine de l'environnement? associations naturalistes, celles qui œuvrent dans le domaine de l'initiation et l'éducation à la nature, les associations des usagers de la nature, les associations de défense de cadre de vie ? Ce problème de la définition ne relève pas strictement d'une préoccupation théorique. On y fut concrètement confronté au travers des interrogations des différents acteurs rencontrés. Soucieux de limiter les effets d'imposition et de fermeture inhérentes à toutes définitions, on opta au cours de notre enquête de terrain pour une définition aussi ouverte que possible.

Ces remarques préliminaires permettent de s'affranchir des mises en formes homogénéisantes et statiques, véritable obstacle épistémologique à la compréhension du phénomène associatif.

1-1. Présentation des principales structures associatives repérées

Au sein du tissu associatif francilien, **Ile-de-France Environnement** (IFE) tend à émerger comme étant la plus importante structure à vocation fédérative régionale². C'est l'unique regroupement régional agréé au titre de la protection de la nature, de l'environnement ainsi qu'au titre du Code de l'Urbanisme. Depuis 1992 IFE devient le représentant régional de "France Nature Environnement". Se définissant comme une union, elle a pour vocation le regroupement et l'échange d'information entre les différentes associations franciliennes.

Elle se constitua en 1973 en un "bureau de liaison des 60 associations de la défense de l'environnement à Paris et dans la région parisienne " et fonctionna sur un mode informel. Son action se cristallise initialement sur les problèmes urbains et sur celui des transports avant de s'ouvrir vers 1980 à des préoccupations plus naturalistes. Ce bureau formule diverses propositions dans le cadre d'un programme de défense de l'environnement dont s'inspirera la politique environnementaliste du président Giscard d'Estaing. Il intervient sur les différents débats du schéma directeur. En 1978, il se dote d'une existence officielle. Au début des années 1980, le bureau de liaison participera activement aux Etats régionaux de l'environnement, en étant chargé de la coordination des travaux pour l'Ile-de-France. En 1990 il deviendra "Ile-de-France Environnement-bureau de liaison". IFE détient le monopole de la représentation des associations de protection de l'environnement aux sein des différentes instances régionales :

CES d'Ile-de-France,
 Collège Régional du Patrimoine et des Sites,
 Conseil d'Administration de l'Agence Régionale des Espaces Verts,
 Comité consultatif du Syndicat des Transports Parisiens,
 Comité Technique Régional de l'Eau, Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
 Observatoire Régional des Déchets,
 Observatoire Régional de l'Eau,
 CAUE de Paris,
 Comité Régional de l'Environnement

² On qualifiera par vocation fédérative, les associations œuvrant au regroupement et à la coordination du milieu associatif, cette notion ne renvoie nullement à un statut juridique propre. Cette notion de fédération ne peut donc être investie des significations dépréciatives que lui assignent les acteurs associatifs.. Il s'agit donc d'un usage proprement instrumental de description .

IFE participe également à toutes les instances de concertations au niveau régional (réunion de la DRE, et à la demande des associations départementales peut siéger dans certains groupes de travail départementaux).

IFE présente la spécificité d'être fortement identifiée à sa présidente Mme PICARD. L'ancienne présidente a acquis un véritable statut de notable au sens défini par Pierre GREMION³ L'efficacité d'IFE semble dépendre dans une certaine mesure du réseau relationnel de cette dernière.

Au cours de ces dernières années, cette instance régionale a axé son action sur un travail propositionnel dans le cadre de sa participation au Conseil Economique et Social. Les nouveaux dirigeants soucieux de ne pas réduire leur action à cette unique composante, ont décidé de réorienter leur action auprès du Conseil Régional qu'ils perçoivent comme l'instance décisionnelle centrale.

Aujourd'hui IFE s'impose aux yeux des pouvoirs publics comme l'association régionale représentative. Elle regroupe plus de 400 associations. Elle demeure l'un des partenaires associatifs exclusifs de la région en matière de politique d'environnement. Cette position dans le champ associatif n'est pas le résultat de sa seule volonté, elle résulte également du souhait des pouvoirs publics de connaître et de réguler le mouvement associatif en favorisant l'émergence et l'institutionnalisation d'un partenaire privilégié.

La structuration du réseau associatif francilien s'opère autour de ce pôle d'agrégation qu'est IFE. Hormis Yvelines Environnement qui a fait scission, les regroupements départementaux sont tous affiliés à IFE. Toutefois cette configuration du réseau ne nous permet pas de conclure à sa centralisation. Les relations entre la structure régionale et les structures départementales se caractérisent pas la faiblesse des liens fédératifs. Il n'y a pas trace d'un processus de centralisation hiérarchique fortement développé au niveau régional. En effet si IFE occupe une position hégémonique au niveau régional, son importance n'est en rien comparable aux puissantes fédérations régionales comme la FRAPNA. On a pu repérer une structuration pyramidale fortement intégrée autour de pôle d'agrégation régional où chaque échelon inférieur apparaîtrait comme le relais systématique de l'échelon supérieur. D'une part, certains départementaux "échappent" plus ou moins à cette organisation dominante, que l'on pense ainsi

³ "le notable(...) est un homme qui dispose d'un certain pouvoir pour agir sur l'appareil de l'Etat à certains niveaux privilégiés et qui par effet de retour, voit son pouvoir renforcé en permanence par le privilège que lui confèrent ces contacts pour autant qu'ils soient sanctionnés par des résultats", in «introduction à l'étude du système politico-administratif local », *Sociologie du travail*, 1, 70, p. 69.

à la Seine-et-Marne ou à la Seine-Saint-Denis. D'autres part, les flux verticaux entre les structures départementales à IFE sont loin d'être uniformes.

Cette différenciation des modalités relationnelles renvoient aux conditions de genèse et à l'ancienneté des regroupements départementaux. Certains se sont créés à la demande des dirigeants d'IFE et en sont donc une émanation directe et récente. D'autres s'inscrivent dans un processus ascendant de constitution à partir des associations locales existantes et peuvent être antérieurs à IFE. Tout semble se passer comme si les liens de dépendance/autonomie s'affirmaient en fonction de cet effet propre de constitution. Quoi qu'il en soit, la remise en cause du modèle fédératif empiriquement constaté ne peut qu'inciter IFE à modérer ces tendances centralisatrices inhérentes à cette forme d'organisation. Les associations départementales bénéficient ainsi d'une autonomie dans les actions de règlement des conflits. Les prises en charge des situations à problèmes par la structure régionale ne sont pas systématiques. La forte prédominance d'associations défendant des intérêts locaux ainsi que la diversité des intérêts défendus constituent sans doute un frein à l'intégration fédérative et explique la dispersion du tissu associatif.

On a pu identifier de puissantes structures ayant plus d'une vingtaine d'années d'existence, fonctionnant de façon relativement autonome par rapport à la structure régionale, engagées dans des actions partenariales avec des entreprises, bénéficiant d'une forte reconnaissance institutionnelle, et détenant le monopole de la représentation départementale au sein des instances de concertation. Reconnues comme des associations départementales représentatives, elles apparaissent comme les partenaires privilégiés des pouvoirs publics. Parmi ces dernières on peut citer Essonne Nature Environnement qui regroupe 80 associations du département, Yvelines Environnement qui en compte une centaine et dans une moindre mesure l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature qui en rassemble une trentaine. A côté de ces acteurs reconnus, on a pu relever l'existence de structures plus récentes créées à l'initiative des dirigeants d'IFE, n'ayant pas totalement acquis cette reconnaissance institutionnelle, cherchant à se positionner comme la structure représentative afin d'être intégrée dans le circuit de la concertation institutionnelle. Que l'on pense à Val-d'Oise Environnement, comprenant une douzaine d'associations, Val-de-Marne Environnement et dans une moindre mesure Environnement 92 qui en regroupe une centaine.

Environnement 93 se singularise par rapport à l'ensemble des regroupements départementaux. N'ayant pu parvenir à regrouper et à coordonner les actions des associations de la Seine-Saint-Denis, il apparaît comme une coquille vide.

La faiblesse des liens fédératifs permet de rendre compte de la forte départementalisation du tissu associatif. Notre investigation empirique confirme l'idée que les relations interassociatives s'organisent prioritairement autour des structures départementales. Ces dernières admettent des rapports plutôt relâchés avec IFE. L'échelon régional n'apparaît pas comme un niveau d'intervention pertinent. Les relations entre les associations départementales restent marginales. Le département semble ainsi fonctionner comme un espace d'intervention relativement hermétique.

Cette départementalisation est toutefois à nuancer en raison de l'existence d'importants regroupements interdépartementaux œuvrant pour la valorisation et la protection d'un site géophysique comme les vallées fluviales. Regroupant généralement toutes les associations territorialement concernées par l'objet qu'elle défend, ces associations peuvent ainsi appartenir à plusieurs regroupements départementaux. En vertu de cette compétence territoriale, elles sont contraintes à s'engager dans un système de négociation croisée avec la sphère politico-administrative. L'existence de ces regroupements, loin d'être marginale, démontre que la gestion de l'environnement se prête assez mal aux réalités du découpage administratif du territoire.

Cette présentation du tissu associatif francilien serait incomplète si l'on ne soulignait pas les lignes de fractures qui le traverse. L'une des propriétés du tissu associatif francilien demeure la prédominance des associations de défense du cadre de vie. A côté de ces environnementalistes, on repère des associations naturalistes, des associations d'usagers de la nature et des associations d'initiation et d'éducation à la nature⁴. Ces types d'associations fonctionnent selon des logiques d'action divergentes. Cette diversité explique les discours de distinction, voir de distanciation que peuvent produire les uns à l'égard des autres. Cette hétérogénéité dans les modes de fonctionnement et les intérêts défendus constituent pour certains regroupement départementaux des risques d'éclatement. La cohabitation est parfois difficile à mettre en œuvre. Ces associations départementales ont souvent à gérer les tensions internes qui peuvent opposer les environnementalistes et les naturalistes. Ces derniers déplorant que la "voix naturaliste" ne puisse pleinement s'exprimer au sein des organes départementaux.

Ces logiques d'action distinctes peuvent être à l'origine de la constitution de réseaux plus ou moins autonomes par rapport à celui formé autour d'IFE. Que l'on pense ainsi au Groupement Régional d'Associations d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)

⁴ Cette typologie ne doit être entendue que pour ce qu'elle est: un instrument d'appréhension de la réalité sociale. Il va de soi que ces formes pures ne se retrouvent pas systématiquement dans la réalité. On a pu repérer ainsi des associations naturalistes intégrant des préoccupations environnementalistes ou/et éducatives et réciproquement.

ou bien encore au réseau d'Ile-de-France des Clubs nature CPN. IFE peut même voir sa revendication du monopole de la représentation associative contesté par des structures concurrentes comme le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE). Le MNLE fortement implanté dans la Seine-Saint-Denis en raison de ses rapports privilégiés avec le Parti Communiste Français n'est néanmoins pas parvenu à édifier au niveau régional un réseau aussi important que celui d'IFE.

A la lumière de ces éléments de présentation, on saisit en quoi l'hétérogénéité constitutive du milieu associatif demeure l'obstacle à l'émergence d'un tissu associatif intégré et cohésif. Peut-être est-il préférable de parler de réseau multipolaire constitué à partir de plusieurs pôles d'agrégation caractérisés par un degré de fermeture plus ou moins important.

1-2. Présentation du système politico-administratif

Dans le cadre de notre investigation empirique, nous nous sommes intéressés aux relations que le monde associatif avait pu établir avec la sphère administrative et politique locale (régionale ou départementale) dans la mesure où toutes les associations de défense de l'environnement sont confrontées à ses choix et cherchent à être intégrées dans les processus décisionnels et de concertation.

Dans la mesure où le réseau relationnel -souvent attribut personnel des dirigeants- se construit à partir des filières du système politico-administratif, il est apparu nécessaire d'orienter notre regard sur les principaux acteurs et instances institutionnels qui interviennent directement ou indirectement dans le champ de la protection de l'environnement.

Soulignons que le système politico-administratif local⁵ est loin de constituer une réalité homogène et uniforme pour l'ensemble des départements. Chaque département se définit par un système propre. Il ne nous appartient pas ici de restituer les propriétés de chacun. Bien que la participation des associations au sein des commissions départementales soit une participation de droit, chaque département se caractérise par un système de négociation plus ou moins développé avec le monde associatif. Certains systèmes politico-administratifs se caractérisent ainsi par un degré d'ouverture au monde associatif. En Essonne, au niveau de la filière politique, le Conseil Général a mis en place à l'initiative d'Essonne Nature

⁵ Pour une définition du SPAL, on renverra à l'article de Pierre GREMION "Introduction à une étude du système politico-administratif local", *Sociologie du travail*, Janvier-mars 1970.

Environnement un Comité départemental de l'environnement. En Seine-Saint-Denis, l'identification partisane des associations constitue un critère pertinent pour la compréhension des relations que le Conseil Général peut nouer avec ces structures. Ajoutons que le principe d'uniformité et d'égalité censé régir le fonctionnement de l'administration est loin d'être une réalité.

Par delà ces singularités départementales, on peut dégager certaines invariances.

Les relations se structurent toujours autour des compétences propres à chaque instance institutionnelle. Il est ainsi peu probable qu'une association adresse une demande de subventions à un bureau des installations classées d'une préfecture. Les relations sont fortement différenciées selon les services qui composent ces instances.

Au sein du système politico-administratif local, l'institution préfectorale tend à apparaître comme un acteur important des associations. Les relations s'établissent autour des procédures d'agrément délivrées par arrêté préfectoral, de la participation au sein des commissions départementales placées sous l'autorité du préfet (Conseil départemental d'Hygiène, la Commission départementale des sites, des carrières, Commission pour l'élaboration d'un plan départemental d'élimination des déchets.

Ces commissions occupent une position centrale dans la constitution des réseaux relationnels entre associations et administrations. Il s'y fabrique du lien social dans la mesure où s'y côtoient selon les commissions le préfet ou le secrétaire général de la préfecture, des représentants de la DDAF, de la DDE, de la DDASS, de l'ONF, de la DIREN.

Au delà de ces formes institutionnalisées qui ne concernent qu'un nombre restreint d'associations, les associations peuvent saisir l'institution dans le cadre d'une recherche de l'arbitrage du pouvoir central. Cette dernière est perçue par les associations comme la garante de l'autorité de l'Etat et constitue ainsi selon elles, un frein aux excès de pouvoir des élus locaux en matière d'urbanisme. Les associations entendent bien que le préfet exerce son pouvoir de contrôle de légalité sur les actes des collectivités locales et l'incitent à contrôler l'application de la législation en matière de protection d'environnement.

Au sein des services déconcentrés, les relations se structurent autour des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Les rapports avec la DDE sans être problématiques ne sont pas des plus soutenus. Elles prennent la forme de relations épistolaires relatives à des problèmes de

défrichage en bordure des routes et d'arbres d'alignements. Les projets d'infrastructures routières ne cristallisent pas les rapports, les associations préférant court-circuiter les directions départementales pour traiter directement avec la Direction Régionale de l'Équipement qui a institué à la demande d'Ile-de-France Environnement des réunions de travail régulières avec les associations.

La nature et la forme des relations que la DDAF entretient avec le monde associatif est toute différente. Les rapports s'établissent à la faveur de certaines commissions départementales qu'elle préside et qui sont placées sous l'autorité du préfet comme la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ou la Commission départementale de remembrement. Toutefois, l'élément déterminant dans l'établissement de bonnes relations réside dans la convergence des appréciations entre les acteurs administratifs et associatifs. De part leur socialisation, les ingénieurs agronomes, ou les ingénieurs des Eaux et Forêts qui détiennent le monopole des postes de responsabilité au sein des DDAF ont intégré les préoccupations d'environnement et sont donc plus disposés à reconnaître l'utilité et l'efficacité sociale des associations. Certains sont même membres d'associations naturalistes. Cette proximité dans les représentations de l'environnement peut donner lieu à des formes de transactions collusives entre ces administrations et les associations et participent ainsi à la consolidation des interactions. Toutefois, il n'y a jamais de confusion des rôles. Ces interactions sont ainsi "travaillées" par des logiques de différenciation des rôles. Très attachés à l'éthique administrative, ces responsables de services départementaux se définissent avant tout comme des agents de l'Etat.

On a pu identifier ces formes relationnelles (proximité des vues et appartenance associative, logique de distinction) au sein de la Direction Régionale de l'Environnement et plus particulièrement avec les services "Patrimoine naturel et études d'impact" et "Architecture, sites et paysages". Les inspecteurs des sites répartis selon les départements, dans le cadre de leur mission de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel sont en contact direct avec les associations. Elles constituent des relais locaux importants aux projets d'inscription ou de classement. Le service "Patrimoine naturel et études d'impact" qui instruit les dossiers d'arrêté de protection de biotope, réalise des études d'impact, intervient dans la définition et la surveillance des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et des réserves naturelles est quant à lui en rapport avec les associations à vocation naturaliste. Notons que c'est autour des associations départementales ou locales que s'organise l'essentiel des relations.

Le service "Communication-vie associative et formation" entretient des rapports plus distendus avec le monde associatif au travers de stages de formation qu'il organise et des journées de l'environnement.

Hormis la DIREN les associations éprouvent des difficultés à accéder à l'échelon régional. Le Conseil Régional demeure une structure relativement hermétique. Seule IFE en raison de sa vocation régionale est en rapport avec cette instance régionale. IFE tend à se positionner comme le médiateur entre la région et le tissu associatif. Son ancienne présidente siège au Conseil Economique et Social Régional. C'est le débat sur le futur schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAURIF) qui a polarisé l'essentiel des interventions d'Ile-de-France Environnement. Le Conseil Régional a bien mis en place un Comité Régional de l'Environnement dans lequel siègent des représentants d'associations, mais cette instance ne paraît pas très efficiente.

L'essentiel des connexions que les associations établissent avec le Conseil Général se concentre autour du jeu des attributions de subventions. Cette instance départementale apparaît comme l'un des principaux partenaires financiers des associations. Ses compétences en matière de politique d'environnement restent relativement limitées. Le Conseil Général se voit ainsi confier l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, et d'un plan départemental du réseau hydrologique, ce qui peut donner lieu à une coopération avec certaines associations. Le département se doit de mener une politique de préservation et de valorisation des "espaces naturels sensibles" au travers d'une politique d'acquisition foncière. Certains départements ont mis en place un comité de suivi des espaces naturels sensibles dans lequel peuvent siéger des "associations représentatives". Toutefois, les relations avec cette collectivité territoriale ne se réduisent pas à cette définition des compétences. Les rapports dépendent fortement du volontarisme des politiques impulsées par les départements (mise en place d'un comité départemental de l'environnement, d'une maison départementale de la nature et de l'environnement, prix de l'environnement récompensant un projet associatif. Au sein des départements, il faut souligner la présence des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), organisme dépendant et financé par les Conseils Généraux qui organise des stages de formation auprès des acteurs de l'environnement et constitue souvent un relais d'information pour les associations.

Les relations avec les conseillers régionaux s'inscrivent généralement dans une logique du lobbying. Les associations cherchent à obtenir le soutien de ces derniers dans certaines opérations, ou à les mettre en demeure de prendre position sur certaines situations à problèmes.

Au sein du système politico-administratif local, les rapports avec les élus communaux demeurent problématiques. Elles sont dépourvues de ce caractère policé qui définit souvent les relations avec les instances départementales, et ce, en raison de pressions de proximité qu'exercent les associations. Pour les associations dont l'action s'inscrit dans le cadre communal, le maire constitue l'interlocuteur principal. Les relations sont fortement contaminées par les jeux politiques locaux, les élus ne percevant généralement les associations qu'au travers des schèmes proprement politiques «Pour qui roulez-vous?». Ces relations sont fortement polarisées: l'association pouvant se faire le relais de la politique communale ou être en conflit ouvert avec la municipalité. Ces rapports se cristallisent sur les problèmes d'aménagement urbain. Les associations souhaitent être intégrées dans l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols (POS), Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)).

2 - LES ÉTAPES DE L'INVESTIGATION RÉGIONALE

Frédéric AGOSTINI

2-1. Objet de l'étude et présentation de l'enquête

Notre recherche a pour objet la mise à jour des réseaux associatifs franciliens appréhendés dans leur double dimension interne et externe. Cette double dimension imposait donc de rendre compte des pratiques interassociatives horizontales (entre les associations locales) et verticales (entre les associations locales et les structures à vocation fédérative) mais également des connexions que le monde associatif établit avec son environnement social et politique (la sphère politico-administrative, le champ médiatique, l'espace social local).

La notion de réseau est apparue comme un outil conceptuel pertinent pour la description et la compréhension du tissu associatif mais il reste à en éprouver les virtualités heuristiques. La logique d'action des associations n'est pas réductible à l'analyse des propriétés intrinsèques de cette forme de groupement (compétence territoriale, intérêt défendu, ressources mobilisées etc...), elle doit être rapportée à la position qu'elles occupent et cherchent à occuper dans l'espace social, dans un domaine constitué de l'action publique.

Ces structures sont "prises" dans un système d'interactions plus ou moins contraignant dont les effets sont loin d'être marginaux sur les capacités de mobilisation et les répertoires d'actions des associations. Le recours à la notion de réseau permet de poser la question de l'intégration des associations dans l'espace social, et d'en explorer les formes..

2-1-1. Les étapes constitutives de la recherche

Pour engager ce travail, nous nous sommes attachés à repérer les structures associatives à vocation fédérative (on qualifiera ainsi les associations qui œuvrent au

regroupement et à la coordination du milieu associatif, cette notion ne renvoyant nullement à un statut juridique particulier). Pour les identifier, nous avons opéré une sélection initiale purement subjective, à partir des annuaires que nous avons recueillis, en contactant les associations dont l'appellation nous laissait supposer qu'elles pouvaient avoir vocation fédérative: Union des associations de l'Ouest parisien, Association Seine-et-Marnaise de sauvegarde de la nature, Environnement 92, Essonne nature environnement, Val-d'Oise Environnement, etc.

Parallèlement on a procédé à une série d'entretiens auprès des instances administratives de l'État comme les préfetures, les services déconcentrés (DDE, DDAF, DRE) dont la DIREN, et également des entités des collectivités territoriales comme le Conseil Général, le Conseil Régional. Au sein de ces derniers, on n'a pris contact qu'avec les services administratifs chargés de l'environnement comme les directions de l'aménagement et de l'urbanisme.

On a pu ainsi saisir les formes prises concrètement par les interactions entre les associations et le système politico-administratif local. Coexistent ainsi des relations formalisées dans des procédures institutionnelles de concertation (comme les participations au sein des commissions départementales) et des relations plus informelles mais tout aussi importantes (pouvant aller jusqu'à des formes de transactions collusives⁶). Ces formes multiples de relations concourent à construire du lien social, et en définitive à produire et à consolider le réseau relationnel entendu ici dans une double acception : en tant que canal de circulation de l'information et en tant que moyen d'accès aux instances décisionnelles.

On a également identifié les associations qui constituent des partenaires privilégiés des pouvoirs publics et ce, au travers des participations aux différentes instances de consultation et des attributions de subventions. Les associations les mieux intégrées fonctionnent comme des instances médiatrices entre les pouvoirs publics et les associations locales. Elles recommandent certains de leurs membres dans les commissions. Elles partagent aussi, quoique toujours dans une certaine limite, leur capacité d'accès aux instances de concertation. Tout incline à penser que les rapports prennent la forme de liens de fidélité voire clientélares⁷, au sein des instances

⁶ Il est bien sûr difficile de savoir si ces pratiques sont ou non marginales, dans la mesure où l'enquête n'est pas toujours disposé à en parler. Leur existence est néanmoins évoquée par certains: des inspecteurs des sites transmettraient des documents administratifs confidentiels ou jugés sensibles à des associations, en vue de leurs fournir des arguments dans le cadre d'un conflit local, pratique que les responsables associatifs nomment les "documents boîte à lettres", expression au travers de laquelle ils feignent d'ignorer leur origine.

⁷ Que l'on pense ainsi à Essonne Nature Environnement qui détient au niveau départemental le monopole de la représentation dans ces instances, et ce de façon directe ou indirecte, à travers ses associations-membres. ENÉ entretient des relations privilégiées avec le Conseil Général (opération de sensibilisation commune), relations que certains de ses membres stigmatisent comme de la complaisance.

consultatives comme dans le jeu des allocations de subventions. Une tendance naturelle à la reconduction semble régir la sélection des partenaires associatifs et le jeu de la distribution des soutiens financiers. La participation institutionnelle fonctionne ainsi en circuit plutôt fermé.

Une série d'entretiens auprès des journalistes de la presse écrite locale a permis d'engager une investigation sur les rapports entre le champ de la presse locale et le monde associatif.

Ces investigations contribuent à éclaircir la nature et les formes des liens avec la presse ainsi que les conditions d'accès aux canaux de l'information. Les associations n'ont pas toujours intégré la logique de traitement et de production de l'information. Elles stigmatisent ainsi une "certaine presse" ne recherchant que le scoop et ne valorisant pas assez leur travail de fond, sans y percevoir là le résultat des contraintes qui pèsent sur le métier de journaliste (l'urgence, la recherche du scoop, l'information directement exploitable) et qui ne sont pas sans effet sur la sélection et la hiérarchisation de l'information.

Parallèlement à la recherche d'information auprès des associations à caractère fédératif, nous engageons une série d'entretiens auprès de structures associatives dont la territorialité se limite à des cadres communaux ou intercommunaux.

La dimension juridique de l'activité des associations n'a pu faire l'objet d'une étude systématique en raison de la difficulté de recueillir des informations systématiques comme le nombre, le motif de recours en contentieux diligentés par les associations, le niveau de juridiction saisie etc. Certaines de ces données ne sont pas d'accès facile. Néanmoins le travail d'une association Seine-et-Marnaise qui a consigné l'ensemble des recours et les jurisprudences en matière d'environnement et d'urbanisme depuis une dizaine d'années, nous fournit l'opportunité d'explorer les formes d'action des associations relevant de la contestation juridique, au moins pour le département de Seine et Marne.

2-1-2 Bilan quantitatif des entretiens

Au stade actuel de notre recherche nous avons réalisé 53 entretiens répartis comme suit:

- 23 réalisés auprès de représentants du monde associatif,

- 6 auprès des services de la préfecture (Bureau de l'environnement),
- 8 auprès des services du Conseil Général (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et Urbanisme, service des subventions),
- 1 auprès du CAUE (ingénieur écologue),
- 1 auprès de la DRE (service de la communication),
- 4 auprès de la DIREN (inspecteurs des sites, chargé de la communication, responsable du service "Patrimoine et études d'impact"),
- 7 auprès des journalistes (6 de la presse écrite locale et un de la presse nationale),
- 1 auprès du Conseil Régional (chargé de mission à la Direction de l'Environnement et de la Culture),
- auprès d'un conseiller régional Génération Ecologie,
- 1 auprès de la DDAF (chef du Service de l'environnement, de la forêt, et de l'aménagement rural).

**NOMBRE D'ENTRETIENS RÉALISÉS PAR TYPE DE STRUCTURES
DANS LES DÉPARTEMENTS D'ILE-DE-FRANCE**

DÉPARTEMENTS	Associations	Services de l'Etat	Services des Coll. locales	Médias	TOTAL
Seine-et-Marne	6	3	2	2	13
Essonne	6	1	1	1	9
Yvelines	1		1	1	3
Val-d'Oise	2	1	1	2	6
Val-de-Marne			1		1
Seine-St-Denis	2		1		3
Hauts-de-Seine	3	1	2		6
Niveau régional	4	5	2	1	12
TOTAL	24	11	11	7	53

2-2. Les principes méthodologiques et procédure d'enquête

2-2-1. Apprécier le rayonnement des associations en procédant par recoupement

Les principes méthodologiques qui structurent la démarche d'investigation renvoient aux propriétés intrinsèques des réseaux.

La première difficulté relative à l'analyse des réseaux demeure son statut de réalité. Il convient ici de s'affranchir des visions trop systématiquement réifiantes dans l'analyse des faits sociaux.

Les réseaux associatifs n'ont pas d'existence objective immédiate, en ce sens qu'ils ne se livrent pas immédiatement au regard de l'enquêteur. Ils ne constituent pas une réalité transcendante qui existerait en dehors et indépendamment des pratiques relationnelles auxquelles ils donnent lieu et des acteurs qui y participent. S'ils n'ont pas la visibilité sociale

que peuvent avoir certaines institutions, ils n'en demeurent pas moins une réalité prégnante dans l'espace social qui permet de rendre compte de son fonctionnement.

En vertu de ce statut de réalité, on perçoit comment la mise en lumière des mécanismes de fonctionnement des réseaux associatifs reste le produit d'un travail de construction du chercheur. C'est une réalité qui se construit au travers d'une démarche analytique. Les réseaux se dessinent ainsi au fil des entretiens que l'on a pu mener. Concrètement cela signifie que les entretiens permettent d'identifier les principales associations, de repérer les niveaux de connexions qui s'établissent entre le monde associatif et son environnement au travers des relations d'interconnaissance.

Le parti pris méthodologique fut ainsi de partir des principaux points de connexion régionaux et départementaux du réseau exerçant sur le tissu associatif un effet centrifuge plus ou moins significatif. On s'est donc attaché dans un premier temps à localiser les principaux pôles de structuration. Ainsi avons-nous pris contact prioritairement avec des structures à vocation fédérative et représentative. En mobilisant la connaissance indigène de nos interlocuteurs, on était en mesure d'identifier un certain nombre de liaisons avec un ensemble d'acteurs tant associatifs qu'institutionnels. Ce travail permit de mettre à jour un système relationnel élémentaire dans la mesure où il ne permettait pas de repérer les relations d'interconnaissance. Dans un deuxième temps nous nous sommes attachés à vérifier la réciprocité de ces flux relationnels en rencontrant les acteurs désignés.

A la faveur de ce processus cumulatif d'informations s'est donc construit un réseau relationnel de plus en plus complexe caractérisé par d'importantes ramifications.

Au travers de cette présentation on perçoit bien les deux principes méthodologiques à l'œuvre dans la recherche: on procède par rayonnement (au sens physique du terme) et par recoupement (afin de mesurer le degré d'interconnaissance).

2-2-2. La procédure d'enquête

Comme nous l'avons déjà souligné, l'enquête est basée sur une série d'entretiens semi-directifs menés conjointement auprès des structures associatives, institutionnelles et journalistiques. Dans le cadre de ces entretiens on s'est efforcé de recueillir des éléments d'information relatifs aux conditions de genèse des associations, à leur logique d'action, à leur

répertoire d'action, à leur histoire, à leur intérêt défendu, à leur compétence territoriale, à leur perception du tissu associatif du département et de l'Ile-de-France ainsi qu'à leur nature et au contenu des liens établis avec le monde associatif et son environnement social et politique. A l'issue de ces entretiens on soumet à l'enquêté une liste d'associations du département en lui demandant d'identifier celles qu'il connaît et avec lesquelles son association a pu travailler.

Pour ce qui est des entretiens auprès des pouvoirs publics et des journalistes, le protocole est identique.

2-3 - Les biais inhérents à la procédure d'enquête

2-3-1- Rendements différenciés des entretiens et contraintes des effets discursifs

Le premier écueil réside dans la productivité différenciée des entretiens. Certains permettent d'identifier les associations et les acteurs de façon nominative, de mettre à jour les systèmes de relations. D'autres se singularisent par leur indigence, des éléments d'information trop parcellaires, les propos de l'interlocuteur s'enfermant dans un discours général et normatif. Loin de vouloir se déresponsabiliser -la capacité à mener un entretien est une dimension fondamentale- cette disparité s'explique par différents facteurs. Le premier élément demeure la disponibilité de l'enquêté. Certains se "plient" relativement bien à la procédure d'entretien, d'autres ne répondent pas aux questions de l'enquêteur, se contentent de propos généraux ou partent volontiers dans des digressions inopportunes (l'entretien induit différentes formes d'auto-censure). Les propos recueillis dans ce type d'entretiens révèlent surtout le rapport que l'enquêté entretient avec les arrière-plans politiques de la question associative. Le problème de la disponibilité est une dimension importante dans la mesure où elle hypothèque bien souvent le bon déroulement de l'entretien. Ce problème se pose avec d'avantage d'acuité lorsque l'on interroge la personne sur son lieu de travail.

Un deuxième facteur réside dans la compétence propre de l'interlocuteur. Certains ont une bonne connaissance du tissu associatif qu'ils n'hésitent pas à mobiliser au cours de l'entretien. Ce sont les meilleurs informateurs en ce qui concerne la restitution des réseaux d'interconnaissance. L'ancienneté dans le champ de l'environnement constitue l'un des ressorts essentiels de cette compétence.

Par contre la mobilité de l'encadrement des structures administratives constitue un élément contraignant. L'inégale compétence (définie en terme de connaissance du tissu associatif) des interlocuteurs rencontrés dans les services de l'Etat résulte de leur inégale ancienneté.

Le second biais est qu'une enquête qui repose uniquement sur cet outil méthodologique fait la part trop belle aux stratégies indigènes de valorisation et de présentation de soi, aux rationalisations et autres formes de reconstruction à posteriori. Même si la vigilance épistémologique nous interdit de lire les discours produits sur le mode de la transparence, nous ne sommes jamais à l'abri de ces effets d'embellissement. L'enquêteur est de fait tributaire des formes de restitution sélective de la connaissance pratique des enquêtés. Ajoutons à cela que les éléments discursifs se différencient selon leur statut de réalité. Coexistent ainsi des éléments de perception subjectifs, des jugements de valeurs, des éléments informatifs objectifs. L'exploitation des données informatives contenues dans les entretiens n'est donc pas chose facile.

La mise en œuvre d'une grille d'entretien devrait néanmoins permettre d'éviter ces écueils en offrant les conditions d'un recueil minimal d'éléments standardisés.

Si le recours systématique à l'entretien a permis de collecter des éléments relatifs à l'intégration et la structuration du tissu associatif, il demeure insuffisant quant à la connaissance des modes d'organisation interne, des formes de professionnalisation ou de spécialisation des membres, des ressources des associations (sources de financement, mise à disposition de local, moyens logistiques), des activités contentieuses. Ces informations sont importantes car elles déterminent fortement les logiques d'action propre à ces acteurs. Parallèlement aux entretiens, il conviendrait donc de mettre en œuvre une procédure standardisée, du type questionnaire fermé, plus apte à saisir ce type de paramètres d'identification.

2-3-2. La fausse neutralité des principes méthodologiques

Si le principe de recoupement et de rayonnement permet de repérer aisément les structures les plus visibles, il n'en présente pas moins un inconvénient majeur: la dépendance à l'égard des perceptions des acteurs. Ainsi n'a-t-on, à ce stade actuel de la recherche, rencontré

que les associations les plus souvent citées, autrement dit celles qui sont perçues par les différents acteurs comme les plus dotées de visibilité.

La mise en œuvre de ce principe n'est donc pas sans effet sur l'objet étudié. Il a pour résultat d'orienter notre regard sur les associations disposant d'un certain nombre d'attributs qui font qu'elles sont perçues comme les plus représentatives. En nous polarisant sur ces dernières on contribue à renforcer les effets de leur reconnaissance institutionnelle et à entretenir l'idéologie de la représentativité qui interdit aux associations localisées l'accès aux canaux de la participation institutionnelle. On entretient par la même la méconnaissance de la "nébuleuse" des associations localisées dont les liens avec ces structures sont plus ou moins distants mais qui pourtant constituent une part déterminante du tissu associatif. Ces associations qui interviennent généralement dans le cadre communal, voire intercommunal, sont des acteurs importants de la vie locale.

L'un des effets de la démarche adoptée a été de départementaliser le réseau étudié. Or au départ, rappelons-le, notre ambition est de décrire le tissu associatif dans l'espace régional francilien. On a pensé au début de l'enquête que la forte structuration départementale du réseau devait être imputée aux propriétés du pôle régional (faible consistance, construction administrative récente n'ayant pas l'historicité d'un département et ne fonctionnant pas comme un référent identitaire) ainsi qu'à la faiblesse des systèmes relationnels à ce niveau, à la différence des liens induits par le tissu institutionnel du département. Néanmoins on se rend compte que cet accent mis sur la départementalisation du réseau est vraisemblablement la conséquence d'une orientation qui focalise notre attention sur des structures qui ont vocation à être des interlocuteurs départementaux et donc à structurer leur action dans ce cadre. Cela ne préjuge en rien de la manière dont les associations plus locales se positionnent dans l'espace régional.

2-3-3. Nécessité d'une réflexion sur le concept de visibilité

Cette question de la visibilité est centrale dans la mesure où l'enquête s'est orientée vers le repérage des associations les plus visibles du réseau. On est en mesure ici d'apporter quelques éléments de caractérisation de cette notion. Dans un premier temps, on peut saisir cette visibilité au travers d'éléments objectifs. Parmi ces derniers, il faut opérer une distinction entre:

1- ce qui relève de l'action propre de l'association :

- *ses caractéristiques*: sa territorialité, le nombre de membres, la notabilité de ces derniers, son ancienneté dans le champ associatif,

- *sa logique d'action*: expertise, protection, logique procédurière, initiation, sensibilisation,

- *son répertoire d'actions*: pétitions, manifestations, sorties, expositions, réunions publiques, réalisation d'études, gestion d'espaces naturels, participation à des opérations de sensibilisation, recours contentieux, sponsoring, partenariat,

- *ses moyens d'action*: le soutien financier, logistique, matériel ou humain dont elle bénéficie, ses capacités de mobilisation, son accès plus ou moins facile aux canaux médiatiques

2- son degré d'intégration dans le champ institutionnel au travers de sa participation aux différentes instances de concertation des institutions politico-administratives :

- *les commissions départementales* placées sous l'autorité préfectorale (Comité départemental d'hygiène, Commission départementale des sites, des carrières, de la chasse et de la faune sauvage, de remembrement, d'élaboration d'un plan de randonnée pédestre), celles mises en place à l'initiative des Conseils Généraux (Comité de suivi des ENS, Comité départemental de l'Environnement) et du Conseil Régional (Comité Régional de l'Environnement, Agence régionale des espaces verts),

- les commissions de syndicats intercommunaux,

- les réunions "points verts" et "stratégies" de la DRE,

- la participation à des réunions des SIEP, des CAUE.

Ces éléments définissent le capital social de l'association c'est-à-dire, par transposition de la définition de P.BOURDIEU, « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* »⁸.

⁸ P. BOURDIEU, «Le capital social», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 janvier 1980,p.2-4

Toutefois ces éléments objectifs sont insuffisants pour rendre compte de la visibilité d'une association. La visibilité ne peut être entendue comme un attribut personnel. Elle n'est pas réductible à un ensemble de propriétés singulières et objectives, elle est toujours le produit d'une relation entre la structure associative et la perception que s'en font les acteurs. Elle n'existe donc pas en dehors du regard que le monde associatif et institutionnel porte sur l'association. Parler de visibilité en soi n'est guère pertinent, une entité associative n'est visible que par rapport à un tissu associatif. Cette conception relationnelle de la visibilité trouve confirmation dans le fait qu'elle est toujours relative. La visibilité d'une association est ainsi fortement localisée voir temporalisée. Elle n'est pas une propriété invariante. Ainsi une association peut-elle avoir acquis une certaine notoriété sur le plan communal en s'imposant comme un partenaire privilégié ou comme un élément perturbateur du consensus local, mais être inexistante à l'échelon départemental et/ou régional. Inversement une structure à vocation départementale peut-être méconnue au niveau communal.

Ces éléments de définition ne doivent pas cependant nous incliner à sombrer dans un relativisme absolu dans la mesure où certaines associations ont pu acquérir à la faveur de leur historicité, une visibilité quasi-permanente au niveau géographique. Que l'on pense à Essonne Nature Environnement dans le département de l'Essonne.

Ces aspects ont des implications directes sur le plan méthodologique.

Si l'on veut identifier dans un tissu associatif donné les associations ayant une certaine visibilité, on ne peut se contenter d'en chercher les traces dans les éléments objectifs énumérés ci-dessus. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. Une lecture pertinente de la visibilité devra donc intégrer conjointement des variables standardisées de définition et des éléments d'appréciation subjective. Il faut également être attentif aux perceptions des acteurs associatifs et institutionnels. L'analyse de réseau pourra être un instrument d'objectivation des rôles qui permettent d'expliquer les dimensions de la visibilité.

Dans cette perspective, l'utilisation d'une liste d'associations dont il faudra définir les modalités de constitution apparaît comme un outil efficace. On pourrait inviter les enquêtés à lister les associations selon des degrés de connaissance différenciés en fonction d'une procédure standardisée qui puissent donner lieu à une exploitation statistique. On s'inscrit bien ici dans une analyse de réseau dans la mesure où l'on tente d'évaluer les relations d'interconnaissance, et d'en mesurer l'intensité.

2-3-4. Hétérogénéité et insuffisances des listes d'associations

Avant d'engager ce travail d'entretiens, nous avons cherché à obtenir des listes recensant l'ensemble des associations d'environnement franciliennes. Nous avons collecté une série de listes réparties comme suit :

- Liste régionale de la DIREN de 1993 établie sur les données de la préfecture de région et recensant environ 300 associations, fournissant l'adresse et le nom du président ou de la personne à contacter. Les associations d'environnement sont entendues dans une acception assez large. En fonction des départements, ces structures se distribuent comme suit :

- 99 associations ont leur siège en Seine-et-Marne,
- 50 dans l'Essonne,
- 25 dans les Yvelines,
- 23 dans le Val-d'Oise,
- 19 dans le Val-de-Marne,
- 24 dans les Hauts-de-Seine et
- 15 en Seine-Saint-Denis

- Annuaire des associations agréées de la région Ile-de-France établi par le Ministère de l'Environnement en 1989 recensant 145 associations réparties par département, indiquant l'adresse, le règlement au titre duquel l'agrément a été prononcé, le cadre géographique de l'agrément et la date de l'arrêté ;

- Listes des préfectures recensant les associations agréées avec adresse, règlement, cadre géographique et date de l'arrêté, ces listes étant généralement actualisées ;

- Listes préfectorales d'associations déclarées ;

- Listes des associations siégeant dans les commissions départementales placées sous l'autorité préfectorale ;

- Listes des associations subventionnées par les Conseils Généraux en 1994

- Liste des associations avec lesquelles le CAUE 77 est en relation ;

- Annuaire réalisé par Ile-de-France-Environnement avec l'aide du Conseil Régional en 1989 recensant environ 2000 associations réparties par départements à partir du dépouillement du JO ;

- Listes établies par les structures à vocation fédérative et départementale des associations membres, en général celles qui sont à jour de leur cotisation.

Cet ensemble de listes est loin de constituer un corpus homogène. Ce statut hétérogène nous interdit donc une comparaison aveugle entre ces différentes listes. On trouve ainsi des listes de statut hétérogène émanant d'instances officielles ou associatives, dont le degré d'actualisation est plus ou moins variable tout comme le degré d'exhaustivité. Les modes de production de ces listes sont fortement différenciés : la constitution de certaines s'inscrit dans une logique de recensement, de repérage descriptif et n'aspire qu'à une exhaustivité de principe. Ce type de liste est peu informatif en termes d'appréhension des relations d'interconnaissance. Les associations s'y mêlent dans un ensemble indifférencié. D'autres listes recensent des associations avec lesquelles une entité administrative ou associative peut être en contact. Ce type de liste donne accès partiellement au réseau relationnel et sont pour nous un instrument de connaissance non négligeable : il s'agit notamment des listes d'associations subventionnées, de celles qui sont membres d'instances consultatives, ou de structures fédératives. Elles peuvent constituer un indice de la reconnaissance institutionnelle de certaines associations. Néanmoins elles n'offrent pas un outil méthodologique suffisamment pertinent pour l'analyse de réseau, dans la mesure où elles sont trop limitatives et cantonnent sélectivement notre attention sur les associations les plus visibles.

Les formes de sélection inhérentes à la constitution des listes imposent donc un maniement prudent.

Un des obstacles majeurs à l'utilisation de ces listes dans le cadre de notre investigation tient à leur inégal degré d'actualité. Ainsi certaines listes à prétention exhaustive sont-elles généralement obsolètes et ne donnent qu'une vision incertaine, vraisemblablement incomplète, du tissu associatif. Cette propension à la caducité des listes renvoie de fait à certaines propriétés génériques du tissu associatif. Beaucoup d'associations se constituent sur un problème ponctuel et localisé et ne survivent pas à sa résolution, ou bien entrent en sommeil tant que n'apparaît pas un nouveau motif de mobilisation. Si les associations sont soumises à déclaration, la loi ne les contraint pas à officialiser leur cessation d'activité. Ces listes ont donc pour effet de figer un tissu associatif mouvant par nature, et de faire exister sur le papier des entités qui n'ont plus de réalité dans la dynamique du mouvement associatif.

La recherche d'une liste conciliant ces deux impératifs contradictoires que sont l'exhaustivité et l'actualité s'apparente à une sorte de quête du Graal. Seule la liste régionale établie par la DIREN nous paraît relativement pertinente. De facture récente et recensant un nombre significatif d'associations hétérogènes de part leur objet, elle pourrait constituer une base de données dans le cadre d'une analyse de réseaux.

Intérêt défendu par les associations	Communale	Intercommunale	Départementale	Interdépartementale	Bi-régionale	Régionale
Intérêt local ponctuel	AHNEL (91)					
Intérêt focalisé		FASMPVS (77) AAFF (77) Le Geai (91) ADVLSE (77)	Nature-Essonne (91) ANY (78)	UAVB (91 et 78) UAPV (95 et 78)		GRAINE Ile-de-France
Intérêt local diversifié	AIPER MNLE Nanterre (92)	AIPER (93) RENARD (77) CIPE (91)		UASOP (92, 91, 78)		RECIF Environnement
Intérêt pluridimensionnel			MNLE èè (Nord) Val-d'Oise Environn. Environnement 93 Environnement 92 ASMSN (77) ENE (91)			MNLE Ile-de-France Ile-de-France Environnement

Institut local ponctuel =
Intérêt focalisé =
Intérêt local diversifié =
Intérêt pluridimensionnel =

Protection immédiate du cadre de vie (type association de riverains).
Association poursuivant la défense d'un objet unique (protection faune et flore, site, milieu naturel).
Défense de l'environnement dans une appréhension globale d'un secteur géographique précis.
Association à vocation fédérative ou régionale.

FASMPVS = Fédération des associations du sud Seine-et-Marne pour la protection de la Vallée de la Seine,
AAFF = Association des amis de la forêt de Fontainebleau.
ADVLSE = Association de défense de la Vallée du Loing et des sites environnants.
AIPER = Association intercommunale pour la protection de l'environnement et des riverains.
RENARD = Rassemblement pour l'étude de la nature et l'environnement de Roissy-en-Brie et son district.
CIPE = Comité intercommunal pour la protection de l'environnement.
ANY = Association des naturalistes des Yvelines.
UAVB = Union des amis de la Vallée de la Bièvre.
UAPV = Union des amis du parc du Vexin.
GRAINE = Groupement régional des associations d'initiation à la nature et l'environnement.
UASOP = Union des associations de l'Ouest parisien.
RECIF = Région centre Ile-de-France.
MNLE = Mouvement national de lutte pour l'environnement.
ENE = Essonne Nature Environnement.
ASMSN = Association Seinc-et-Marnaise de sauvegarde de la nature.

3 - ETAT D'AVANCEMENT EN REGION AUVERGNE

René-Pierre CHIBRET

3-1. Définition de l'objet et démarche empirique

En ce qui concerne ce niveau théorique et méthodologique, notre recherche dans la région Auvergne reprend le cadre conceptuel de l'analyse de réseau appliqué aux deux autres régions et discuté par F. AGOSTINI dans l'état d'avancement établi pour la région Ile-de-France, auquel nous renvoyons. Fondée sur la même démarche d'enquête par entretiens, elle ne se distingue que par certaines nuances dans le déroulement des étapes initiales de l'investigation et dans le type d'informations collectées.

Sur le premier point, notre relative familiarité préalable avec certains pans du champ associatif nous a permis de repérer assez rapidement les acteurs associatifs les plus visibles et de ne pas privilégier nécessairement les associations fédératives pour nos entretiens, dans la mesure également où nous disposions déjà de leurs listes d'associations adhérentes ou correspondantes. A partir de ces listes, de celle de la DIREN (qui recense 110 associations, mais que nous complétons au fur et à mesure) et de celles issues d'enquêtes associatives (celle de la fédération régionale, la FRANE, datant de 1998, et celle toute récente d'une association spécialisée dans la communication pour l'environnement -ASPIR-, organisatrice d'un Salon de l'environnement), nous tentons ainsi d'inventorier de façon la plus exhaustive possible l'ensemble des associations existantes dans ce domaine de l'action environnementale, y compris les moins visibles, et cela au moins dans le département du Puy-de-Dôme, dans la perspective de développer une observation approfondie du réseau associatif dans cette zone. Par ailleurs nous avons procédé à une série d'entretiens avec les pouvoirs publics (administrations, collectivités locales, établissements publics), à peu près achevée désormais au niveau régional et du département du Puy-de-Dôme, l'enquête auprès des médias devant par contre être poursuivie.

Sur le second point, nous avons voulu dès à présent compléter la collecte de donnée relationnelles sur les connexions entre associations et entre associations et pouvoirs publics par le recueil de données qualitatives sur ces interrelations elles-mêmes (nature, intensité, modalités, appréciations normatives de la part des acteurs) et sur ces associations, concernant leur organisation, leurs dirigeants, leurs ressources, leurs actions, leur insertion dans l'espace social... Ces éléments objectifs nous semblent importants pour juger de la visibilité des associations, certes, mais aussi dans la perspective indispensable de corrélérer le positionnement qu'elles contrôlent, leur spécialisation éventuelle sur tel créneau d'action, le rôle qu'elles entendent jouer vis-à-vis des autres acteurs, etc.

3-2. Bilan quantitatif des entretiens

A ce stade, nous avons réalisé 16 entretiens, dont :

- 10 auprès de responsables des services compétents pour l'environnement ou les relations avec les associations au sein des différents pouvoirs publics, répartis ainsi : DIREN (2, Service Associations et Service des Eaux et Milieux Aquatiques), Préfecture (1, Puy-de-Dôme, Bureau Environnement), Conseil Général (1, Puy-de-Dôme), Conseil Régional (1), DRAP (1), DRIRE (1), DDE (1), ADEME (1), Agence de l'Eau (1).

- 5 auprès des représentants (présidents ou directeurs) d'associations, fédératives (FDEN, Fédération départementale du Puy-de-Dôme, FRANE, Fédération régionale), spécialisée à compétence régionale (ASPIR), interdépartementale (Espaces et Recherches) et locales (AEPANA).

- 1 avec un journaliste de la presse écrite régionale (des demandes de rendez-vous sont en attente -longue- auprès de la presse télévisée).

4. LES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Jean-Louis FABIANI

La recherche, qu'il convient de resituer dans sa dimension de "pré-enquête", c'est-à-dire de contribution, premièrement à la réactivation du questionnement sociologique dans ce domaine, deuxièmement à la redéfinition d'outils exploitables et troisièmement à la constitution d'un appel d'offres, à un double objectif :

- décrire des formes d'organisation collective, des représentations du monde et de l'action caractéristique des mouvements associatifs, en tentant de constituer une typologie (dont un des principes de construction pourrait être le rapport à l'Etat) ;

- d'identifier des réseaux à partir de la mise à jour de modes de relations interassociatifs et de l'analyse des fonctions des fédérations.

Dans l'impossibilité de travailler sur l'ensemble des associations et de constituer un échantillon représentatif, nous avons procédé à partir de l'analyse de situations concrètes :

- la Vallée de la Clarée,
- l'Etang de Berre,
- les Calanques,
- la Sainte-Victoire,
- le tracé du TGV Sud-Est.

Cette approche permet également de ne pas être privé de la dimension historique des mobilisations et de la constitution des formes d'expertise.

Parallèlement, des entretiens ont été menés avec des services administratifs (Etat, collectivités territoriales) dans le domaine de la gestion du territoire afin d'évaluer :

- la construction de la représentativité des associations,
- les formes d'interaction constitutives du système politico-administratif,
- le rôle de l'administration dans la constitution ou l'activation de réseaux.

Plus récemment, a été lancé, à partir de la constitution d'un échantillon d'associations considérées comme les plus représentatives, un questionnaire destiné à mesurer la force des interactions existant entre elles.

